

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 18 février 2019

(18 H)

Compte-rendu de séance

✿ 45 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal

✿ Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :

➤ La délibération n°4/4 «Le Séquestre – acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard – emplacement réservé n°14» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »* - de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°5/5 «Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 – Budget Parc Exposition» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°8/8 «Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°21/21 « Aménagement du site de Pratgraussals : Bilan de la concertation » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°22/22 «Aménagement du site de Pratgraussals : Avenant n°2 au Marché de maîtrise d'oeuvre » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°30/30 «Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°41/41 « Soutien de la Ville d'Albi au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour les jeunes Albigeois entre 17 et 25 ans » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »-* de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :

➤ La délibération n°11/11 «Avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du circuit automobile d'Albi et de ses équipements» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »-* de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine » et de de Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen ».

➤ La délibération n°12/12 «Travaux au Circuit d'Albi – Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie et au Conseil Départemental du Tarn » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Dominique Mas, Pascal Pragnère *-pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »* - de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Roland Foissac de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et de Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen ».

➤ La délibération n°42/42 Festival «Complot sur le Campus », des étudiants de l'Institut National Universitaire Champollion – Attribution d'une subvention à l'association Les comploteurs festifs » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

✿ Présentation

Naïma Marengo fait un point sur les missions de la Scène Nationale d'Albi.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Conseil Municipal
Séance Publique du 18 février 2019

1 / 1 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Romain Marty en remplacement de Monsieur Philippe Bonnecarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 2 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

3 / 3 - Conseil de discipline de recours de la région Occitanie - Désignation d'un membre du conseil municipal

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

4 / 4 - Le Séquestre – acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - emplacement réservé n°14

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

5 / 5 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Parc Exposition

Louis BARRET, rapporteur

6 / 6 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Aérodrome

Louis BARRET, rapporteur

7 / 7 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi - Montant réaménagé 5 241 166,62 €

Louis BARRET, rapporteur

8 / 8 - Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Gisèle DEDIEU, rapporteur

9 / 9 - Subvention au Comité des Oeuvres Sociales

Gisèle DEDIEU, rapporteur

10 / 10 - Occupation temporaire du domaine public : responsabilisation des bénéficiaires sur l'état de restitution des lieux suite à une manifestation ou une utilisation privative

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

11 / 11 - Avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du circuit automobile d'Albi et de ses équipements

Michel FRANQUES, rapporteur

12 / 12 - Travaux au Circuit d'Albi - Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie et au Conseil Départemental du Tarn

Michel FRANQUES, rapporteur

13 / 13 - Albi Judo Club - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019

Michel FRANQUES, rapporteur

14 / 14 - Association Sporting Club Albigeois - Révision de la convention d'occupation des installations sportives

Michel FRANQUES, rapporteur

15 / 15 - Black Cats 8 Pool - Comité de Gestion du Boulodrome Imbert - Association Cartel des Mines - Rugby Culture et Passion - Organisation de manifestations sportives - aides financières

Michel FRANQUES, rapporteur

- 16 / 16 - Théâtre des Lices - Etude de la coupole: actualisation du plan de financement**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 17 / 17 - Donation de deux deniers d'argent à la Ville d'Albi**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 18 / 18 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi - Attribution de subvention en soutien à l'organisation de la Semaine du Son et à l'organisation d'un cycle de concerts In a Landscape Avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2019**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 19 / 19 - Centre d'Art le Lait - Attribution de subvention en soutien à la création artistique Circo Minimo et à l'organisation des expositions printemps-été. Convention financière au titre de l'année 2019**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 20 / 20 - Association Christophe Mouchereau, Flamenco pour tous, SOS Musique, Polyèdres, Cercle Philatélique Albigeois et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Attribution de subventions projets pour l'année 2019. Convention financière pour le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn au titre de l'année 2019**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 21 / 21 - Aménagement du site de Pratgraussals : Bilan de la concertation**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 22 / 22 - Aménagement du site de Pratgraussals : Avenant n°2 au Marché de maîtrise d'œuvre**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 23 / 23 - Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et actualisation du règlement de fonctionnement des crèches municipales**
Odile LACAZE, rapporteur
- 24 / 24 - Ateliers périscolaires 2018-2019 - Attributions de subventions et de prestations**
Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur
- 25 / 25 - FITDAYS MGEN 2019 - Partenariat et subvention pour la journée du 28 juin 2019**
Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur
- 26 / 26 - Projet sécurisation RN 88 - mise en compatibilité du PLU - avis de la commune d'Albi**
Patrick BETEILLE, rapporteur
- 27 / 27 - Aménagement RD 612 - Enfouissement réseaux électriques - convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)**
Patrick BETEILLE, rapporteur
- 28 / 28 - ZAD de Canavières – résiliation du bail rural – indemnisation de monsieur Jacques Morlat - hangar agricole existant**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 29 / 29 - ZAD de Canavières – passation d'un bail rural avec monsieur Colin Durand – pérennisation et développement d'une activité de maraîchage**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 30 / 30 - Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 31 / 31 - Chemins d'Enjalbert et des Fargues – Acquisition de terrains aux consorts Pélissier en vue de l'élargissement des chemins**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 32 / 32 - Cession d'une parcelle à la commune du Séquestre**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

- 33 / 33 - Avenue de St Juéry – échange de terrains avec soulte avec la SCI de l'Europe**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 34 / 34 - Avenue Charles Baudelaire - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 35 / 35 - Rue du Commandant Blanché - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 36 / 36 - Classement dans le domaine public de diverses parcelles communales**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 37 / 37 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Colette Escudié et monsieur Joël Massol**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 38 / 38 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Annie Jammes**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 39 / 39 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur Stéphane Laborie**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 40 / 40 - Cotisation 2019 au Comité National des Villes et Villages Fleuris**
Pierre-Marie SENES, rapporteur
- 41 / 41 - Soutien de la Ville d'Albi au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour les jeunes Albigeois entre 17 et 25 ans.**
Bruno CRUSEL, rapporteur
- 42 / 42 - Festival «Complot sur le Campus», des étudiants de L'institut National Universitaire Champollion - Attribution d'une subvention à l'association Les comploteurs festifs.**
Bruno CRUSEL, rapporteur
- 43 / 43 - Cimetière des Planques - Reprise de concessions en terrain commun**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 44 / 44 - Amicale des Anciens Marins de l'Albigeois - Aide financière**
Jean ESQUERRE, rapporteur
- 45 / 45 - Décision du Maire**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Romain Marty en remplacement de Monsieur Philippe Bonnacarrère

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Romain Marty en remplacement de Monsieur Philippe Bonnacarrère

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par courrier reçu le 25 janvier 2019, Monsieur Philippe Bonnacarrère a confirmé sa démission du mandat de conseiller municipal de la Ville d'Albi.

En application de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Par conséquent, Monsieur Romain Marty a été appelé en remplacement de Monsieur Philippe Bonnacarrère.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L270 du code électoral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'installation de Monsieur Romain MARTY.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 2 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 2 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Suite à la démission de M. Philippe Bonnacarrère, il convient de désigner un nouveau représentant au sein de la commission et organisme suivants :

-Syndicat Mixte du Palais de la Berbie
1 élu en remplacement de Philippe Bonnacarrère

- Commission attractivité - relations extérieures
1 élu en remplacement de Philippe Bonnacarrère

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications ci-dessous :

-Syndicat Mixte du Palais de la Berbie :

6 titulaires :

Stéphanie Guiraud Chaumeil

Michel Franques *en remplacement de Philippe Bonnacarrère*

Naïma Marengo

Michèle Barrau-Sartres

Louis Barret

Catherine Biau

6 suppléants :

Pierre-Marie Senes

Nathalie Borghèse

Bruno Lailheugue

Patrick Béteille

Jean-Christophe Delaunay

Fabien Lacoste

- Commission attractivité - relations extérieures :

Michel Franques
Naïma Marengo
Romain Marty *en remplacement de Philippe Bonnacarrère*
Marie Louise At
Jean-Luc Dargein Vidal
Achille Tarricone
Catherine Biau
Yann Fourtet
Pascal Pragnère
Julien Bacou

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

3 / 3 - Conseil de discipline de recours de la région Occitanie - Désignation d'un membre du conseil municipal

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

3 / 3 - Conseil de discipline de recours de la région Occitanie - Désignation d'un membre du conseil municipal

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Secrétariat des élus

Direction des ressources humaines mutualisées

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le Centre de gestion de la Haute Garonne est chargé d'assurer le secrétariat du conseil de discipline de recours de la région Occitanie conformément au décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Par délibération en date du 4 avril 2014, M. Jean Esquerre a été désigné au conseil de discipline de recours du Centre de Gestion de la Haute Garonne.

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 un membre supplémentaire représentant des collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que son suppléant doivent être désignés afin d'assurer le paritarisme entre les deux collèges.

Ces membres sont désignés par tirage au sort par la présidente du conseil de discipline de recours sur une liste comportant pour chacune des communes de plus de 20 000 habitants située dans le ressort du conseil de discipline de recours, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par son assemblée.

Il est proposé de désigner Gisèle Dedieu sur la liste permettant le tirage au sort prévu par le décret du 18 septembre 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,

VU le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉSIGNE

Gisèle Dedieu sur la liste permettant le tirage au sort prévu par le décret du 18 septembre 1989.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

4 / 4 - Le Séquestre – acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - emplacement réservé n°14

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

4 / 4 - Le Séquestre – acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - emplacement réservé n°14

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Bâtiments et Energies

Domaine privé et assurance

Eau

Patrimoine végétal

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil Bruno Lailheugue

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération du 24 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur la commune du Séquestre.

La Ville avait sollicité l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Tarn pour qu'il procède au portage de cette acquisition.

L'EPFL du Tarn est confronté à une situation contentieuse avec l'EPF régional Occitanie sur l'extension de son périmètre sur l'agglomération albigeoise. L'évolution récente de ce contentieux ne lui permet pas d'assurer en toute sécurité juridique le portage de cette acquisition, d'où la nécessité d'une acquisition directe par la Ville d'Albi.

Il s'agit d'un ensemble immobilier situé sur la commune du Séquestre, rue de la Baute, cadastré section AC n° 49, 50 et 199, pour une contenance respective de 8 720 m², 7 197 m² et 107 m², soit une contenance totale de 16 024 m².

Cette propriété, appartenant à madame Marie-Christine Mignard, est en partie concernée par l'emplacement réservé n°14, inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) du Séquestre, au bénéfice de la commune d'Albi, en vue de la création d'un parc de stationnement (parcelle AC n°49).

Un accord a été trouvé avec la propriétaire au prix global de six cent cinquante mille euros (650 000 €), supérieur à l'avis du service des Domaines. Cette acquisition doit permettre de réaliser une réserve foncière conséquente en continuité directe de parcelles appartenant à la Ville d'Albi et d'envisager une réflexion quant à l'aménagement ultérieur de ce secteur, notamment du Parc des Expositions.

Considérant les difficultés auxquelles l'EPF du Tarn est confronté et afin de sécuriser cette opération, il est proposé que la Ville d'Albi ne fasse pas intervenir l'EPF du Tarn sur cette opération et procède directement à cette acquisition aux conditions mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) du Séquestre,

Vu la délibération du 24 septembre 2018,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 28 juin 2018,

Vu les baux commerciaux en cours et l'ensemble du dossier de vente,

Vu l'accord de madame Mignard,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RENONCE

à l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Tarn tel que prévu dans la délibération du 24 septembre 2018,

APPROUVE

l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à madame Marie-Christine Mignard, cadastré section AC n° 49, 50 et 199, pour une contenance totale de 16 024 m², sis rue de la Baute sur la commune du Séquestre, au prix de six cent cinquante mille euros (650 000 €), supérieur à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer les actes correspondants.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge de madame Mignard.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget annexe « Parc des Expositions », article 2115.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

5 / 5 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Parc Exposition

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

FINANCES

5 / 5 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Parc Exposition

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre examen le projet de décision modificative 2019 n° 1 avant budget supplémentaire du Budget Parc Expo.

En section d'investissement, les dépenses relatives à l'achat d'un terrain d'un montant de 650 000,00 euros et les frais correspondants d'un montant de 30 000,00 soit un coût total de 680 000,00 euros . Les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération sont :

Compte 2115 - Terrains bâtis	680 000,00
Total dépenses	680 000,00
Compte 1641 – Emprunts en euros	680 000,00
Total recettes	680 000,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de la Décision Modificative 2019 n° 1 avant Budget Supplémentaire tel qu'il est présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

ladite Décision Modificative 2019 N° 1 avant Budget Supplémentaire du Budget Parc Expo, telle que présentée ci-dessus, et qui s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € en section de fonctionnement et 680 000 € en section d'investissement

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

6 / 6 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Aéroport

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES

Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

FINANCES

6 / 6 - Décision Modificative n°1 avant Budget Supplémentaire 2019 - Budget Aéroport

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre examen le projet de décision modificative 2019 n° 1 avant budget supplémentaire du Budget Aéroport.

En section d'investissement, les dépenses relatives au levé topographique du bâtiment de l'Aéroport s'élève à 7 600,00 euros HT . Les crédits budgétaires feront l'objet de l'inscription budgétaire suivante :

Compte 2153 - Installations à caractère spécifique	- 7 600,00
Compte 2031 - Frais d'études	+ 7 600,00
Total	0,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de la Décision Modificative 2019 n° 1 avant Budget Supplémentaire tel qu'il est présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

ladite Décision Modificative 2019 N° 1 avant Budget Supplémentaire du Budget Aéroport, telle que présentée ci-dessus, et qui s'équilibre en dépenses et recettes à 0€ en section de fonctionnement et 0€ en section d'investissement

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

7 / 7 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi - Montant réaménagé 5 241 166,62 €

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

FINANCES

7 / 7 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi - Montant réaménagé 5 241 166,62 €

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Tarn Habitat, a sollicité de la Caisse des Dépôts & Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe de la présente délibération, initialement garantis par la Ville d'Albi.

En conséquence, la Ville d'Albi est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Ces prêts sont les suivants :

N° du prêt réaménagé	N° du prêt garanti	Montant réaménagé	Date de la délibération	Quotité de garantie initiale
5019160	5496	390 385,14	30/06/2014	50%
5119424	5519	204 205,41	15/02/2016	50%
5019171	5499	174 602,65	30/06/2014	50%
Avenant 83554	Total	769 193,20		
1302581	5395	118 609,16	17/01/2005	40%
1302592	5439	1 252 802,63	27/03/2006	40%
1302552	5336	396 114,57	12/11/2001	40%
1266681	5523	2 259 018,50	30/06/2014	40%
1045872	5391	445 428,56	30/06/2014	40%
Avenant 83555	Total	4 471 973,42		
TOTAL		5 241 166,62		

Le Conseil Municipal est invité à maintenir la garantie de la Ville d'Albi, pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées, à concurrence de la quotité initialement garantie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU les avenants de réaménagement aux contrats de prêt N° 83554 & N° 83555 ainsi que l'annexe récapitulative de la liste des prêts signé entre Tarn Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Article 1 : de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la Ville d'Albi est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts & Consignations, la Ville d'Albi s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

8 / 8 - Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

RESSOURCES HUMAINES

8 / 8 - Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Comité technique du 12 février 2019

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Le régime indemnitaire est une composante importante, bien que facultative, de la rémunération des agents territoriaux.

La Ville d'Albi avait adopté il y a de nombreuses années son propre régime indemnitaire.

La base réglementaire du régime indemnitaire applicable aux collectivités territoriales a été modifiée en 2014, avec la création pour la fonction publique d'État d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

La transposition de ce régime se fait progressivement à la fonction publique territoriale avec, notamment, une circulaire datant de 2017.

Cette évolution réglementaire consiste au passage d'une logique de rémunération par filière et par grade à une construction indemnitaire basée sur les postes de travail des agents. Cette logique doit être associée à une prise en compte de l'expertise de l'agent.

La mise en place du Rifseep est une obligation pour les collectivités territoriales, qui ne peuvent faire évoluer leur régime indemnitaire en dehors de ce cadre.

La Ville d'Albi a décidé de saisir cette opportunité d'amélioration des rémunérations les moins élevées, notamment en catégorie C.

Les éléments présentés au comité technique résultent d'une longue séquence de travail et de discussions avec les représentants du personnel de la communauté d'agglomération et de la Ville d'Albi, dans une logique de mise en place d'un même dispositif pour les deux collectivités.

Sept réunions de travail ont eu lieu en 2018 et 2019, au cours desquelles l'ensemble des aspects relatifs à ce sujet ont été débattus.

1- Personnels concernés

Les agents stagiaires, titulaires et contractuels indiciaries de droit public sont concernés par la mise en œuvre du rifseep.

Les agents saisonniers, horaires, les assistantes maternelles et les contractuels de droit privé en sont exclus ainsi que ceux relevant de la filière police municipale ; ils continuent, le cas échéant, de percevoir le régime indemnitaire existant.

2- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

2-1 Structuration des postes

L'ensemble des postes de la Ville d'Albi a été examiné et classé en 10 niveaux, détaillés ci-dessous par catégorie.

Les critères de pénibilités ont été pris en compte pour l'ensemble des postes examinés.

Le niveau du poste sera mentionné sur chaque fiche de poste.

Catégorie	niveau	Critères de classement
Catégorie A	1	Stratégique (direction générale)
	2	Directeur de services
	3	Chef de service – directeur adjoint
	4	technicité

Catégorie B	5	Responsable de service
	6	Technicité et encadrement
	7	technicité

Catégorie C	8	Technicité et encadrement
	9	Technicité - formation exigée
	10	Exécution sans diplôme ou sans expérience

2-2 Montants

Les montants mensuels de base attribués à chaque niveau sont définis ci-dessous :

Catégorie	niveau	Montant
Catégorie A	1	1200
	2	800
	3	600
	4	500

Catégorie B	5	500
	6	300
	7	200

Catégorie C	8	90
	9	70
	10	56

Le versement de ces montants suit le sort du traitement : proratisation en fonction de la date d'arrivée ou de départ, en lien avec le temps partiel et la maladie.

2-3 Prise en compte de l'expertise

La prise en compte de l'expertise permet aux agents de voir leur rémunération évoluer au fil des années, dans la limite du plafond de chaque catégorie.

En catégorie C, l'agent accède au niveau supérieur après 4 années d'exercice dans le poste, plafonné au niveau 8.

En catégorie B, l'agent accède au niveau supérieur après 4 années dans un poste de niveau 7, et 6 années dans un poste de niveau 6, plafonné au niveau 5.

En catégorie A, l'agent accède au niveau supérieur après 6 années dans le poste, plafonné au niveau 2.

L'IFSE valorise le parcours professionnel des agents, du fait de sa prise en compte du poste occupé et de l'expérience. Elle peut varier à titre exceptionnel dans le respect des plafonds réglementaires.

3- Complément Indemnitaire Annuel

Le complément indemnitaire annuel doit être institué, il est fixé à zéro au 1er mars 2019.

4- Dispositions diverses

4-1 Primes et indemnités maintenues

Le RIFSEEP est exclusif de toute autre prime ou indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable avec le versement d'heures supplémentaires, d'indemnités d'astreinte, d'indemnités horaires pour travail de nuit ou de dimanche/jour férié, d'indemnité pour travail normal de dimanche (filère culturelle), la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, les indemnités d'exhumation, les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, les frais de déplacement.

La prime de fin d'année continue d'être versée selon les modalités en vigueur.

Toutes les autres primes et/ou indemnités précédemment délibérées sont abrogées.

4-2 Éléments particuliers relatifs à la mise en œuvre initiale du dispositif

Aucun agent ne verra son régime indemnitaire diminuer du fait de la mise en œuvre initiale du dispositif : si la situation d'un agent est plus favorable que les éléments définis par la présente délibération, elle sera maintenue à titre individuel.

A la mise en œuvre du dispositif, l'ancienneté de l'agent dans son poste est prise en compte, selon les modalités définies au paragraphe 2.3, pour définir le montant de régime indemnitaire dont il bénéficie.

Le Rifseep est applicable à compter du 1er mars 2019.

4-3 Dispositions transitoires

A la date d'application de la présente délibération, les régimes indemnitaires relatifs aux

- puéricultrices
- auxiliaires de puériculture
- assistants territoriaux d'enseignement artistique
- techniciens
- ingénieurs territoriaux

sont conservés, en attente de transposition des régimes correspondant de l'Etat.

L'application du RIFSEEP selon les modalités définies dans la présente délibération, est immédiate, dès lors que les régimes auront été transposés.

Le coût pour 2019 est estimé à 400 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment articles 88 et 111,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la circulaire 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel au 1er mars 2019.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

9 / 9 - Subvention au Comité des Oeuvres Sociales

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

RESSOURCES HUMAINES

9 / 9 - Subvention au Comité des Oeuvres Sociales

référence(s) :

Commission ressources - organisations du 5 février 2019

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 Euros.

Pour l'année 2019, il est proposé d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois une subvention de 150 000 € pour lui permettre de créer, développer, gérer directement ou indirectement des activités sociales, culturelles et sportives, établies au bénéfice des agents de la Ville d'Albi et de leur famille.

Les crédits nécessaires au versement des subventions directes sont les suivants :

Budget général	143 000 euros	Chap 65 Fonct 020 Art 6574
Budget annexe Eau	7 000 euros	Art 6474

Comme les années précédentes, la Ville d'Albi poursuit son accompagnement du comité des œuvres sociales de l'Albigeois par l'octroi d'aides indirectes (personnel mis à disposition, moyens logistiques) évaluées à 55 500 €

Il est proposé en outre d'autoriser la signature de la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois une subvention globale de 150 000 € et des aides indirectes évaluées à 55 500 €.

AUTORISE

le maire à signer la convention ci-jointe.

DIT QUE

les crédits nécessaires au versement des subventions directes sont inscrits dans les budgets correspondants :

Budget général	143 000 euros	Chap 65 Fonct 020 Art 6574
Budget annexe Eau	7 000 euros	Art 647

Muriel Roques Etienne ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ARTISANAT ET MARCHÉS

10 / 10 - Occupation temporaire du domaine public : responsabilisation des bénéficiaires sur l'état de restitution des lieux suite à une manifestation ou une utilisation privative

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

10 / 10 - Occupation temporaire du domaine public : responsabilisation des bénéficiaires sur l'état de restitution des lieux suite à une manifestation ou une utilisation privative

référence(s) :

Service pilote : Evènements - Domaine public

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Police municipale

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La Ville d'Albi autorise régulièrement l'usage privatif de son espace public au profit de divers événements, manifestations, activités associatives ou à caractère commercial.

Ces autorisations temporaires sont soumises à des obligations définies soit par le règlement communautaire de voirie en date du 18 décembre 2012 modifié le 2 juillet 2013 et le 10 février 2015, soit par l'arrêté portant règlement d'occupation du domaine public à usage commercial : « terrasses et mobiliers ».

Il a été constaté que des bénéficiaires ou organisateurs de manifestations ne prenaient pas les mesures suffisantes pour protéger l'espace public ou sensibiliser les participants à la nécessité de restituer les lieux sans dégradations.

Il n'est pas acceptable de retrouver après le passage d'une manifestation, ou après la fermeture d'une terrasse, un revêtement de trottoir, une place, ou une voirie souillés par des traces de graisse, de peinture ou dégradé suite à un incendie de matériaux.

Les atteintes au domaine public routier constituent des contraventions de voirie routière, sanctionnées par le juge pénal.

La constatation des atteintes à la voirie fera désormais l'objet d'un procès verbal établi par un agent de la police municipale qui sera transmis au procureur de la République pour poursuivre les responsables des dégradations.

Constituent des contraventions de voirie routière sujettes à poursuites toutes usurpations, dégradations, vols, travaux, dépôts d'objets, occupations, et plus largement, tout fait qui porte atteinte à l'intégrité physique des voies publiques et ouvrages qu'elles comportent.

Le tribunal de police pourra alors infliger aux contrevenants une amende selon le taux applicable aux contraventions de cinquième classe, soit d'un montant de 1 500 euros minimum, qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive (article 131-13 du code pénal). Le Tribunal pourra également ordonner les mesures nécessaires pour remettre en état le domaine public, le cas échéant sous astreinte et allouer à la personne publique propriétaire des dommages et intérêts.

Enfin, le gestionnaire du domaine public routier affecté, l'agglomération, pourra encore si elle a pu identifier le fautif et si elle estime que la réalité et le montant de son préjudice sont suffisamment établis, émettre directement un titre de recettes pour le recouvrement des sommes correspondant au coût des travaux de remise en état de la voirie ou de ses accessoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le principe d'engagement de poursuites pénales dès lors que les organisateurs de manifestations ou bénéficiaires d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public auraient été à l'origine de dégradations du domaine public routier de la commune d'Albi.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

11 / 11 - Avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du circuit automobile d'Albi et de ses équipements

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

SPORTS

11 / 11 - Avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du circuit automobile d'Albi et de ses équipements

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Commission de délégation de service public du 12 février 2019

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Affaires Juridiques

Finances

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La Ville d'Albi a concédé la gestion et l'exploitation du circuit d'Albi en 2015 à la société DS Event dans le cadre d'une délégation de service public.

Le délégataire est en charge de l'organisation des compétitions sportives sous l'égide des fédérations nationales dont le Grand Prix de la Ville d'Albi, ainsi que de l'organisation des journées portes ouvertes pour l'Association Sportive Automobile (ASA d'Albi) et le Moto Club du circuit d'Albi.

Le circuit de vitesse est soumis à homologation par arrêté du ministère de l'intérieur valable pour une durée de quatre années. Ainsi, l'arrêté du 17 septembre 2015 a homologué le circuit de vitesse d'Albi jusqu'au 16 septembre 2019.

La ré-homologation du circuit est instruite par la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse (CNECV) qui fixe des prescriptions à respecter comme préalable à la décision de l'autorité ministérielle.

La CNECV s'est rendue sur le circuit d'Albi le 24 octobre 2018 afin d'en examiner l'état général et de fixer les prescriptions particulières à réaliser.

Dans le compte rendu technique adressé le 11 janvier 2019 au délégataire, la CNECV et les fédérations françaises du sport automobile et de moto ont félicité les gestionnaires du circuit pour la qualité des infrastructures.

Un certain nombre de travaux de réparations et de remises en état devront être effectuées par la société DS Events au niveau des rails de sécurité, des câbles des grillages FIA, des piles de pneus, des bacs à graviers, des vibreurs et des regards.

La prescription la plus contraignante en matière de sécurité porte sur la nécessité de reprendre le tracé de la piste entre le « S » François Flad et la courbe Armand Brouzes. Ces travaux consistent à modifier le tracé afin de créer un dégagement de 12 mètres environ entre l'alignement de pneus et le bord gauche de la piste. Le coût estimatif de ces travaux et des études est de 422 500 € HT

Par ailleurs, la CNECV, a reconnu, en matière de tranquillité publique, l'intérêt de développer la promotion des énergies alternatives sur le circuit. C'est en ce sens que le conseil municipal en date du 24

septembre 2018 s'était engagé, aux cotés du délégataire, à favoriser l'usage de véhicules électriques et dans le délai de deux années maximum à participer à la création d'une nouvelle épreuve réservée aux énergies alternatives qui prendraient la forme d'un « e-challenge ». L'installation de bornes électriques permettant la recharge de dix véhicules représente un coût de 37 500 € TTC.

En application du contrat de délégation de service public, les travaux et équipements non décrits dans l'offre du délégataire mais qui seraient indispensables pour assurer les missions de service public et respecter les normes et règles de sécurité et d'accessibilité sont réputées à la charge du délégataire. S'agissant d'un contrat de concession, la Ville d'Albi n'a pas vocation à financer ou à participer au financement des investissements nécessaires à la réalisation des missions ou obligations légales et contractuelles du délégataire.

Cependant, l'article 6 du contrat de concession relatif aux obligations du délégataire en ce qui concerne l'homologation du circuit prévoit que dans le cas où le délégataire ne serait pas en mesure d'amortir sur la durée résiduelle de la délégation, le coût net des investissements qu'il aurait à supporter pour obtenir le renouvellement de l'homologation, les parties se rapprocheraient pour examiner les possibilités de modifier de manière non substantielle les termes du contrat de délégation ou d'y mettre un terme avant son échéance.

Au regard des investissements à supporter pour la ré-homologation du circuit et l'intérêt majeur à permettre le développement des activités du circuit en favorisant l'usage des véhicules électrique en vue de faire du circuit d'Albi l'un des équipements les plus en pointe au niveau hexagonal ou européen en matière de promotion des énergies alternatives, il est proposé de conclure un avenant au contrat de concession.

L'avenant a pour objet d'intégrer à l'article 1^{er} du contrat de concession, l'obligation pour le délégataire d'organiser d'ici deux ans, une épreuve réservée aux véhicules électriques qui se déroulera chaque année dans le cadre de la promotion et du développement des énergies nouvelles.

L'article 3 du contrat de délégation sera complété en indiquant qu'en vue de l'homologation du circuit pour la période 2019-2023, la Ville d'Albi s'engage à réaliser les travaux de reprise du tracé de la piste entre le « S » François Flad et la courbe Armand Brouzes, et qu'elle réalisera également l'installation de bornes de recharge électrique pour dix véhicules.

L'avis de la commission de délégation de service public a été sollicité le 12 février 2019.

Il est demandé d'approuver les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public, dès lors qu'ils ne portent pas sur une modification substantielle du contrat, qu'il ne s'agit pas d'investissements de renouvellement des installations, ni sur une modification de l'objet de la délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du circuit automobile d'Albi et de ses équipements par lequel la Ville d'Albi réalisera les travaux pour raison de sécurité imposés par la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse en vue de la ré-homologation du circuit pour la période 2019-2023, consistant à déplacer la piste entre le « S » François Flad et la courbe Armand Brouzes ; ainsi que la création d'une épreuve réservée aux véhicules électriques, avec l'installation de bornes de recharge pour dix véhicules dans le but de promouvoir les énergies alternatives sur le circuit d'Albi.

AUTORISE

le Maire à signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches liées à son exécution.

Nombre de votants : 41

Contre : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 4 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine" et Dominique Pechdo du groupe "Socialiste et Citoyen")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

12 / 12 - Travaux au Circuit d'Albi - Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie et au Conseil Départemental du Tarn

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

SPORTS

12 / 12 - Travaux au Circuit d'Albi - Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie et au Conseil Départemental du Tarn

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse s'est rendue au circuit d'ALBI le 24 octobre 2018 afin d'examiner l'état général de l'équipement.

Le dossier de renouvellement de l'homologation du circuit, qui devra être déposé avant le 30 juillet 2019, précisera le calendrier de réalisation des prescriptions demandées.

Parmi celles-ci figurent la modification du tracé en amont et en aval de la courbe Armand Brouzes, ce qui représente un linéaire d'environ 400 mètres.

Les travaux dureront au minimum 8 semaines, et devraient être effectués aux mois de novembre et décembre 2019.

Dans la mesure où le circuit accueille chaque année des événements nationaux que ce soit à travers les grands prix automobiles en juin, les finales de Superbike de motos en septembre et le grand prix camions en octobre, la Ville d'ALBI sollicite le soutien du Conseil Départemental du Tarn et du Conseil Régional Occitanie pour financer ces différents travaux.

Par ailleurs, avant l'été 2019, des bornes de recharge rapide seront installées afin que le circuit puisse développer les activités autour des véhicules électriques.

Le coût global des travaux incluant la mise au norme de la piste dans le virage Armand Brouzes et la pose de bornes de recharge électrique s'élève à 460 000€ HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement de ces travaux inscrits au budget primitif 2019 et de solliciter un soutien financier du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT	
Conseil Départemental du Tarn (25%)	115 000,00 €
Conseil Régional Occitanie (30%)	138 000,00 €
Ville d'Albi (45%)	207 000,00 €
TOTAL	460 000,00 €

SOLLICITE

l'aide financière du Conseil Départemental du Tarn et du Conseil Régional Occitanie inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à signer tous les documents concernant les aides financières demandées.

Nombre de votants : 41

Contre : 3 (Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 5 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Roland Foissac de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et Dominique Pechdo du groupe "Socialiste et Citoyen")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

13 / 13 - Albi Judo Club - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

SPORTS

13 / 13 - Albi Judo Club - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi Judo Club :

Albi Judo club est une nouvelle association créée au cours de l'année 2018.

La subvention a bien été prévue au budget 2019 dans le cadre des aides à verser aux associations sportives non conventionnées mais n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Pour la saison 2019, il est donc proposé de régulariser la situation et d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 500€ à l'association Albi Judo Club.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500€ à l'association Albi Judo Club.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget 2019, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

14 / 14 - Association Sporting Club Albigeois - Révision de la convention d'occupation des installations sportives

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

SPORTS

14 / 14 - Association Sporting Club Albigeois - Révision de la convention d'occupation des installations sportives

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La Ville d'Albi met à disposition gracieusement les installations sportives pour le fonctionnement des associations sportives Albigeoise.

Pour l'association Sporting Club Albigeois, une convention d'occupation signée en juillet 2004 lie la ville et le club.

Il convient de réactualiser cette convention pour mettre à jour les installations sportives occupées par l'association au cours de la saison sportive.

Les entraînements sont principalement programmés sur les terrains de la plaine des sports de la Guitardié, mais les différentes équipes du SCA pourront potentiellement jouer les rencontres au Stadium, sur le terrain d'honneur, le terrain synthétique ou sur les annexes.

Ils pourront également jouer certains matchs sur le terrain d'honneur et le terrain annexe du Stade Mazicou.

Cette réactualisation va permettre de pouvoir bénéficier à nouveau de l'homologation du terrain n°2 de la plaine des sports par le comité régional de rugby pour pouvoir positionner des rencontres de niveau national.

Cette convention ne concerne pas l'utilisation des installations sportives faites par la SASP SCA avec qui une convention spécifique a été signée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

le maire à signer la convention entre la Ville d'Albi et l'association Sporting Club Albigeois.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

15 / 15 - Black Cats 8 Pool - Comité de Gestion du Boulodrome Imbert - Association Cartel des Mines - Rugby Culture et Passion - Organisation de manifestations sportives - aides financières

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

SPORTS

15 / 15 - Black Cats 8 Pool - Comité de Gestion du Boulodrome Imbert - Association Cartel des Mines - Rugby Culture et Passion - Organisation de manifestations sportives - aides financières

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Black Cats 8 Pool :

L'association Black Cats 8 Pool s'est vue confier par la Fédération Française de Billard, l'organisation de la 6ème manche du Tournoi National de Blackball.

Cette compétition, qui regroupe l'élite du billard français, se déroulera au Cosec, du 29 au 31 mars 2019 et accueillera plus de 400 joueurs venus de toutes les régions de France.

Pour pouvoir organiser cette compétition nationale, l'association Black Cats 8 Pool reçoit le soutien de la Fédération Française de Billard qui met à disposition 40 billards de compétition ainsi que les juges et les arbitres.

Les charges les plus importantes sont le transport des billards, le défraiement des membres de la délégation de la Fédération, la sonorisation et l'éclairage.

Pour aider l'Association Black Cats 8 Pool à financer l'ensemble des charges et compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation sur le plan économique, il est proposé d'accorder une aide financière de 6 000€ .

Comité de Gestion du Boulodrome Imbert :

Le Comité de gestion du boulodrome Jean Imbert a organisé le 19 janvier 2019, le Challenge de la Ville d'Albi au boulodrome Jean Imbert.

Cette compétition a accueilli près de 70 équipes mixtes venues de toute la région et s'est déroulée dans de bonnes conditions avec le soutien et la mobilisation des bénévoles des différents clubs.

Pour organiser cette manifestation, le comité de gestion a engagé des frais d'organisation comme les repas, les lots, mais également la prise en charge des officiels.

Afin d'aider le Comité de gestion du boulodrome Jean Imbert et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 500€.

Association Cartel des Mines :

L'association Cartel des Mines 2019 organise la 46^{ème} édition du Cartel des Mines, du 25 au 28 avril 2019. Chaque année, les élèves d'une école des Mines organisent ce grand événement sportif sur une durée de

trois jours durant lesquels les écoles s'affrontent à travers différentes disciplines (rugby, foot, hand, volley, basket, badminton, athlétisme...)

Cet événement regroupe près de 2 000 élèves venus de toute la France, mais également cette année, des élèves venus d'Allemagne et du Maroc.

En plus des différentes rencontres sportives, des animations sont proposées autour de l'événement, avec notamment :

- un village sportif implanté sur le campus d'IMT Mines Albi
- la cérémonie d'ouverture, place Ste Cécile, le jeudi 25 mai suivi du défilé des délégations en direction du Stadium
- 3 soirées festives qui auront lieu au Parc des Expositions

Le budget global est estimé à 271 000€.

Au delà de la mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs municipaux (Stadium, Plaine des Sports, Caussels, Champollion, Lagrèze, Jean-Jaurès), il est proposé d'accompagner financièrement ce projet en versant à l'association Cartel des Mines 2019 une subvention globale de 2 000€.

Rugby Culture et Passion :

L'association Rugby Culture et Passion organise, la quatrième édition du Festival Rugb'Images, du 18 au 28 mars 2019.

L'objectif de ce festival est de créer une manifestation qui valorise l'image du rugby :

- en associant la culture et le rugby
- en proposant des lieux d'échanges et de réflexions sur le rugby
- en organisant des rencontres sportives
- en créant une manifestation qui valorise notre territoire
- en ouvrant le festival à l'international
- en ancrant le festival dans notre département

Albi accueillera cette manifestation principalement les 18, 19, 21 et 25 mars.

Au programme de ces journées :

- la projection du film le 18 mars, salle Arcé : « Beau joueur » de Delphine Gleise
- le repas de gala au Pavillon d'Honneur du Stadium , le 19 mars à 20h30
- un débat le 20 mars à la maison des sports « Le XV de France : bilan et perspectives »
- des projections de films le 21 mars, salle Arcé à 18h45 et 20h45
- un tournoi des Ecoles Primaires de l'Albigeois, le 25 mars au Stadium, de 10h à 16h

Au delà de la mise à disposition à titre gratuit des équipements municipaux (maison des sports, pavillon d'honneur, grand théâtre), il est proposé d'accompagner financièrement ce projet en versant à l'association Rugby Culture et Passion une subvention globale de 9 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 6 000€ à l'association Black Cats 8 Pool selon les modalités suivantes :

- Acompte de 4 000€ avant la fin du mois de février,
- Solde de 2 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 500€ au Comité de Gestion du Boulodrome Imbert.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 2 000€ à l'Association Cartel des Mines selon les modalités suivantes :

- Acompte de 1 500€ avant la fin du mois de février,
- Solde de 500€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association Rugby Culture et Passion selon les modalités suivantes :

Attribution d'une aide financière globale de 9 000€ composée d'un versement de 7 000 € du service des sports et de 2 000 € de la direction de la culture, répartis comme suit :

- Acompte de 4 000€ avant la fin du mois de février par le service des sports,
- Solde de 3 000€ par le service des sports après la manifestation sur présentation du budget réalisé,
- Solde de 2 000€ avant la fin du mois de février par la direction de la culture.

DIT QUE

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2019, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

pour l'association Rugby Culture et Passion, 2 000€ sont également inscrits au budget 2019, chapitre 65, fonction 30, article 6574.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

16 / 16 - Théâtre des Lices - Etude de la coupole: actualisation du plan de financement

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

16 / 16 - Théâtre des Lices - Etude de la coupole: actualisation du plan de financement

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : PatrimoineAutres services concernés :

Service financier

Service bâtiment et énergie

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération du 24 septembre 2018, le conseil municipal a validé le plan de financement d'une étude portant sur les décors peints de la coupole et des balcons de la salle de spectacle du théâtre des Lices, inscrit depuis 1999 sur l'inventaire des monuments historiques, et autorisé le maire à solliciter auprès de la DRAC Occitanie une participation financière représentant 40 % du montant hors taxe de l'étude, soit 5 577,60 € pour un coût total d'étude s'élevant à 13 944 € hors taxes.

Ayant reçu le dossier complet de demande de subvention, la DRAC Occitanie a fait savoir par courriel du 04 janvier 2019, que son taux de participation ne pourrait excéder 20 % du montant total hors taxes et demandé que le plan de financement soit revu en ce sens.

Il est proposé par conséquent au conseil municipal :

. d'actualiser le plan de financement de l'étude relative aux décors peints de la coupole et des balcons du théâtre des Lices, en tenant compte d'un taux de participation de l'État correspondant à 20 % du montant total hors taxes, soit 2 789 €, et en sollicitant auprès de la Région Occitanie une subvention correspondant à 20 % du montant total hors taxes de l'étude, soit 2 789 €, au titre du contrat territorial 2018 – 2021 dans le cadre du dispositif "restauration du patrimoine culturel", conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi	8 366
Etat (20%)	2 789
Région (20%)	2 789
Total	13 944

. d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux et de l'autoriser à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Il est précisé au conseil municipal que cette étude a été engagée sur les crédits de l'exercice 2018 et que la subvention sollicitée auprès de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie, seront inscrites en recette d'investissement au budget de la Ville d'Albi dès sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

VU la délibération municipale n° 3/153 du 24 septembre 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'actualisation du plan de financement de l'étude relative aux décors peints de la coupole et des balcons du théâtre des Lices, en tenant compte d'un taux de participation de l'État correspondant à 20 % du montant total hors taxe, soit 2 789 €, et la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 20 % du montant total hors taxes, soit 2 789 €, conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi	8 366
Etat (20%)	2 789
Région (20%)	2 789
Total	13 944

DIT QUE

cette étude a été engagée sur les crédits de l'exercice 2018.

PRECISE QUE

les subventions sollicitées auprès de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie, seront inscrites en recettes d'investissement au budget de la Ville d'Albi dès sa notification.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

17 / 17 - Donation de deux deniers d'argent à la Ville d'Albi

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

PATRIMOINE

17 / 17 - Donation de deux deniers d'argent à la Ville d'Albi

référence(s) :

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Service des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Dans le courant de l'année 2018, la Ville d'Albi a été informée, par le cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale de France, de la mise en vente de deux monnaies anciennes portant la frappe d'Albi, lors d'une bourse numismatique.

Il s'agit de deniers « ramondins » de la fin du XI^e siècle, qui constituent l'une des premières monnaies féodales d'Albi et qui portent sa marque « Albieci ».

De par leur typologie, ces deniers en argent s'avèrent contemporains de ceux découverts en 1981 lors de fouilles archéologiques menées rue de l'Ort en Salvy et qui sont conservés actuellement dans les réserves du musée Toulouse-Lautrec.

Les services de la DRAC Occitanie et de la Ville ayant échangé avec le propriétaire de ces monnaies et souligné leur importance, le propriétaire a proposé à la Ville de lui faire donation de ces deux monnaies inestimables pour l'histoire locale.

Compte tenu de cette opportunité et de leur intérêt, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'offre de donation et d'autoriser leur mise en dépôt au musée Toulouse-Lautrec.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

VU l'offre de donation du 22/11/2018 adressée par monsieur Guillaume Vieu, concernant deux deniers Albigeois de l'époque médiévale ci-après annexée,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTTE

la donation de deux deniers médiévaux par monsieur Guillaume Vieu.

AUTORISE

le maire à signer les actes nécessaires à l'entrée en possession de cette donation et tout autre document relatif à leur mise en dépôt au musée Toulouse-Lautrec ;

DIT QUE

ces deniers seront conservés avec le trésor de l'Ort en Salvy, dans les réserves du Musée Toulouse-Lautrec.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

18 / 18 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi - Attribution de subvention en soutien à l'organisation de la Semaine du Son et à l'organisation d'un cycle de concerts In a Landscape Avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

CULTURE

18 / 18 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi - Attribution de subvention en soutien à l'organisation de la Semaine du Son et à l'organisation d'un cycle de concerts In a Landscape Avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2019

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2018 a approuvé la convention par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre national de création musicale GMEA d'Albi au titre de l'année 2019.

En complément de cette subvention, la Ville d'Albi soutient les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce Centre national de création musicale met en œuvre au cours de l'année, conformément au projet artistique élaboré par son directeur. Le GMEA d'Albi accueille ainsi tout au long de l'année des artistes du monde entier pour des résidences, des enregistrements et des formations ou des concerts.

Afin de répondre à cet objectif de diffusion, le CNCM GMEA d'Albi-Tarn, entend notamment cette année participer à l'événement national *La Semaine du Son* qui a pour objet de sensibiliser le public à l'importance des sons et de la qualité de l'environnement sonore et poursuivre un cycle de concerts intitulé *In a landscape* dont la première série a démarré fin 2018 :

- pour la 16^{ème} édition nationale de *La Semaine du Son* qui s'est tenue du 28 janvier au 2 février 2019, le G.M.E.A. d'Albi-Tarn, organisait à Albi divers événements consacrés à « l'écoute sensible » qui permettaient d'appréhender des dispositifs sono tactiles, de tenter l'expérience de l'écoute par le toucher ou bien encore de découvrir la manière dont des instruments tels que l'onde martenot et les accordéons microtonaux sensibilisent l'espace. Les installations sonores, conférences et concerts se tenaient au Frigo, à l'Athanor et dans l'auditorium du GMEA. Ils mettaient en scène divers artistes parmi lesquels Pascale Criton, Hugues Genevois ou encore Yacine Amarouchene ;

- dans le cadre de la programmation « *In a Landscape* », les concerts proposés se tiendront tous dans l'auditorium du GMEA. Cinq concerts sont prévus entre le mois de février et le mois de décembre 2019 :

- février : Félicie Bazelaire, contrebassiste et violoncelliste, en trio avec Léo Duplex (spécialiste des expérimentales et improvisées) et Taku Sugimoto (compositeur, spécialisé en improvisation).

- mars : Prune Bécheau (violoniste)

- avril 2019 : Bérangère Maximin (compositrice en musique électroacoustique).

Ces concerts seront gratuits. Ils seront enregistrés et diffusés sur la plate-forme du GMEA et auprès de radios partenaires (émission mensuelle LHOOP, nouveau rendez-vous radiophonique construit en partenariat avec la radio Octopus basée à Rabastens).

Cette programmation a vocation à :

- faire connaître le lieu dédié à cette structure labellisée du territoire, jusque là relativement méconnue du grand public,

- positionner le GMEA d'Albi comme un acteur incontournable de la diffusion et de la création musicale contemporaine,
- fidéliser tout au long de l'année un public local à la création musicale contemporaine en faisant découvrir des artistes internationaux représentatifs de la vivacité et du pluralisme de la création actuelle.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

d'apporter un soutien financier au GMEA pour :

- l'organisation de la *Semaine du Son* à Albi du 28 janvier au 2 février 2019 pour un montant de 3 000 €.
- l'organisation de cinq concerts programmés de février à décembre 2019 dans l'auditorium du GMEA, dans le cadre de la série «In a landscape », pour un montant de 2 000 €.

Le montant total des subventions attribuées par la Ville pour les projets de l'association Groupe de musique électro acoustique d'Albi-Tarn (G.M.E.A.) au titre de l'année 2019 s'élèverait ainsi à 5 000 € (cinq mille euros).

Et d'autoriser pour cela le maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière avec le GMEA d'Albi-Tarn au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2018 approuvant la convention financière au titre de l'année 2019,

VU le projet d'avenant n°1 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que l'événement national intitulé *La Semaine du son* offre au public une expérience sonore inhabituelle et considérant le succès rencontré par l'édition précédente

que la programmation d'un cycle de concerts intitulé « In a Landscape » dans l'auditorium du GMEA a vocation à :

- faire connaître le lieu dédié à cette structure labellisée du territoire, jusque là relativement méconnue du grand public,
- positionner le GMEA d'Albi comme un acteur incontournable de la diffusion et de la création musicale contemporaine,
- fidéliser tout au long de l'année un public local à la création musicale contemporaine en faisant découvrir des artistes internationaux représentatifs de la vivacité et du pluralisme de la création actuelle.

APPROUVE

l'attribution d'une subvention au Centre national de création musicale GMEA d'Albi d'un montant total de 5000 € correspondant à :

- 3 000 € en soutien à l'organisation de la « Semaine du Son » (28 janvier au 2 février 2019).
- 2000 € en soutien à l'organisation des concerts prévus en 2019 dans le cadre d'une série de cinq concerts intitulés « In a Landscape ».

PRÉCISE QUE

- les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel et aux modalités précisées dans l'avenant n°1,

- le centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn sera tenu d'apposer en retour le logo de la Ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux projets susvisés ;

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 ci-après annexé.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

19 / 19 - Centre d'Art le Lait - Attribution de subvention en soutien à la création artistique Circo Minimo et à l'organisation des expositions printemps-été. Convention financière au titre de l'année 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

CULTURE

19 / 19 - Centre d'Art le Lait - Attribution de subvention en soutien à la création artistique Circo Minimo et à l'organisation des expositions printemps-été. Convention financière au titre de l'année 2019

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le LAIT est un centre d'art contemporain conventionné depuis 2007. Il reçoit à ce titre le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de la Ville d'Albi.

La Ville d'Albi soutient financièrement depuis plusieurs années le centre d'art Le LAIT en lui versant chaque année une subvention de fonctionnement. En 2019, le montant de cette subvention s'élève à 1 000 € auquel se rajoute la mise à disposition des locaux administratifs de 120 m², situés au Carré public à Albi, soit une valorisation locative de 8 640 € par an et la mise à disposition depuis le 1^{er} janvier 2019 des 3 salles d'exposition de l'Hôtel RocheGude de 225m² soit une valorisation locative de 12 155 € par an.

En cours d'année, la Ville d'Albi est aussi conduite à soutenir son action selon les projets que le centre d'art conduit. Celui-ci prévoit ainsi d'organiser les expositions et installations suivantes à RocheGude :

- **Une exposition de Printemps – *En dérive* – Serban Savu (12 avril au 23 juin 2019)**
Cet artiste appartient à un groupe d'artistes roumains installés à Cluj-Napoca, une ville universitaire de Transylvanie, considérée aujourd'hui comme la capitale artistique roumaine. Il souhaite faire écho à la fois au cadre du Parc RocheGude et à l'artiste Toulouse-Lautrec. L'exposition de Servan Savu s'inscrit dans le cadre de la saison 2019 France/Roumanie, projet impulsé par les deux états et dont le déroulement coïncide avec la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne et les célébrations de la création de la Roumanie moderne. Ce projet, soutenu par l'Institut Français dans le cadre de la saison 2019 France/Roumanie est susceptible de contribuer au rayonnement d'Albi.
- **Une exposition d'été – Anne-Charlotte Finel (6 juillet au 22 septembre 2019)**
L'artiste Anne-Charlotte Finel sera accueillie en résidence à Albi, afin de concevoir des œuvres spécifiquement adaptées aux salles d'exposition de l'Hôtel RocheGude. Cette exposition sera l'occasion d'une collaboration avec le GMEA-CNCM, dans le cadre de la réalisation de musique d'accompagnement de ses vidéos.
- L'installation d'une structure intitulée *Circo Minimo* dans le parc RocheGude
Cette structure de diffusion autonome et mobile, réalisée par l'architecte et designer Olivier Vadrot a été conçue à l'origine pour les jardins de la Villa Medici à Rome en 2012 en bois de peuplier, aisément transportable. Elle est destinée à accueillir des spectacles pour une trentaine de personnes.

Considérant la volonté de la Ville d'apporter un soutien à la création contemporaine,

Considérant la dimension internationale de l'exposition Serban Savu qui fait écho à la saison France/Roumanie 2019, et l'intérêt de l'exposition d'été Anne-Charlotte Finel conçue spécialement pour les nouveaux espaces mis à disposition,

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner le centre d'art dans sa première année à l'Hôtel Rohegude,

il est proposé d'attribuer au centre d'art Le LAIT une subvention d'un montant total de 19 000 € (dix neuf mille euros) correspondant à

- 15 000 € (quinze mille euros) en soutien à l'organisation de l'exposition de printemps *En dérive – Serban Savu* et de l'exposition d'été *Anne-Charlotte Finel* ;
- 4 000 € (quatre mille euros) en soutien à l'installation de la structure *Circo minimo* dans le parc Rohegude.

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention financière avec le centre d'art ci-après annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°44/271 du conseil municipal du 17 décembre 2018, approuvant la mise à disposition de l'Hôtel Rohegude,

VU le projet de convention ci-après annexé

ENTENDU le présent exposé,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'apporter un soutien à la création contemporaine,

CONSIDÉRANT la dimension internationale de l'exposition Serban Savu qui fait écho à la saison France/Roumanie 2019, et l'intérêt de l'exposition d'été Anne-Charlotte Finel conçue spécialement pour les nouveaux espaces mis à disposition,

CONSIDÉRANT enfin la volonté de la Ville d'accompagner le centre d'art dans sa première année à l'Hôtel Rohegude,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution au centre d'art le LAIT d'une subvention d'un montant total de 19 000 € (dix neuf mille euros) correspondant à

- 15 000 € (quinze mille euros) en soutien à l'organisation de l'exposition de printemps *En dérive – Serban Savu* et de l'exposition d'été *Anne-Charlotte Finel* ;
- 4000 € (quatre mille euros) en soutien à l'installation de la structure *Circo minimo* dans le parc Rohegude.

DIT QUE

le centre d'art Le LAIT sera tenu de faire mention de l'aide de la Ville sur l'ensemble de ses supports de communication relatifs à ces projets.

PRECISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2019, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget culture, conformément aux modalités de versement prévues dans la convention ci-après annexée.

AUTORISE

le maire à signer la convention d'attribution de subvention ci-après annexée pour l'année 2019.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

20 / 20 - Association Christophe Mouchere, Flamenco pour tous, SOS Musique, Polyèdres, Cercle Philatélique Albigeois et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Attribution de subventions projets pour l'année 2019. Convention financière pour le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn au titre de l'année 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

CULTURE

20 / 20 - Association Christophe Moucherel, Flamenco pour tous, SOS Musique, Polyèdres, Cercle Philatélique Albigeois et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Attribution de subventions projets pour l'année 2019. Convention financière pour le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn au titre de l'année 2019

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 5 février 2019

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La centaine d'associations et de structures culturelles du territoire de la commune forme un tissu dense et varié qui participe à la politique culturelle de proximité. Par leur nombre et leur diversité, ces associations contribuent à la cohésion sociale et à l'irrigation culturelle sur l'ensemble de la commune.

La Ville d'Albi soutient nombre de ces structures de diverses manières : aide financière annuelle au fonctionnement, mise à disposition de lieux adaptés pour héberger le siège de certaines d'entre elles, accès à des espaces d'exposition, de pratiques artistiques amateur et de diffusion en centre-ville (Théâtre des lices, Grand théâtre, Athanor...) et dans les diverses maisons de quartiers.

Outre ces accompagnements, la Ville d'Albi entend aussi apporter un soutien aux projets portés par ces associations dès lors qu'ils contribuent à la politique culturelle de la ville qui entend faire de la culture un levier de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chacun, et entend en faire un outil essentiel à la construction de la Ville de demain, à la fois singulière et ouverte.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier aux projets soumis par les associations et structures suivantes :

- **Association Christophe Moucherel :**

L'association Christophe Moucherel a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi et de favoriser la tenue de récitals et de concerts dans ces églises. Ces concerts sont organisés le plus souvent en partenariat avec la Ville d'Albi et diverses associations à but caritatif, culturel ou cultuel.

Comme chaque année, l'association Christophe Moucherel proposera durant le printemps et l'été 2019 plusieurs concerts gratuits :

- 3 concerts de printemps répartis sur les 11 et 12 mai 2019
- 14 concerts d'été, organisés du 10 juillet au 21 août 2019.

Il est proposé d'attribuer à l'association Moucherel, une subvention de **1 500 € (mille cinq cent euros)** en soutien à ces concerts de printemps et d'été.

- **Association Flamenco pour tous**

Créée en 1996, l'association Flamenco pour tous a pour objet de promouvoir l'apprentissage et la pratique des danses flamencas et de s'impliquer dans la vie sociale, en participant à des actions culturelles et en recueillant des fonds pour des associations à but humanitaires et caritatives. Elle organise chaque année les rencontres *Albi Flamenca* qui bénéficient d'un accompagnement

financier de la Ville.

L'association organisera la 8ème édition des rencontres *Albi Flamenca* du 15 au 18 mars 2019 sur le thème des saveurs. Les Rencontres Albi Flamenca 2019 voyageront de part et d'autre des Pyrénées, autour du thème du « safran » cultivé en France comme en Espagne. Au delà de la danse espagnole et du safran, le goût, les saveurs et les plaisirs de la table seront mis à l'honneur. (dégustation de vins, conférence sur le safran et la visite d'une safranière, spectacle de flamenco, projections de films en lien avec la cuisine espagnole, stages de cuisine et de danse, concours de guitare, etc.).

Il est proposé d'apporter un soutien à cette association pour l'accompagner dans l'organisation de la 8ème édition du festival Albi Flamenca en lui octroyant une subvention de **7 420 € (sept mille quatre cent vingt euros)**, correspondant à :

- 3 600 € au titre de l'organisation générale du festival
- 3 820 € maximum, au titre de la participation de la ville aux frais techniques, sur présentation de justificatifs de paiement.

- **Association SOS Musique**

L'association SOS Musique œuvre à des actions de diffusion auprès du plus grand nombre et en particulier auprès du jeune public. Elle propose de découvrir un répertoire de musique ancienne couvrant les époques médiévales, renaissance, baroques, classiques, romantiques et interprété sur des instruments originaux ou copies d'anciens. L'entrée de ces concerts organisés tout au long de l'année dans la chapelle de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby est libre. Ces représentations ont attiré plus de 5 000 spectateurs sur les quatre dernières saisons.

La programmation prévue de janvier à décembre 2019 comprend notamment : un duo harpe-flûte, un ensemble de frettes pour un répertoire Renaissance, les Nations de François Couperin, un récital d'orgue et voix de soprano, des quatuors romantiques avec piano, etc.

Il est proposé d'apporter un soutien à cette association dans sa programmation 2019, par le versement d'une subvention de **1 000 € (mille euros)**.

- **Association Polyèdres**

L'association Polyèdres a pour objet de rapprocher le public, dans toute sa diversité sociale et géographique, vers les acteurs de la scène culturelle nationale ou internationale (musicale, théâtrale, chorégraphique ou cinématographique) en organisant des rencontres sous formes diverses (concerts, conférences ou autres) animées par des personnalités reconnues et fondées sur l'échange et la proximité.

L'association organisera un concert au Théâtre des Lices le vendredi 17 mai 2019 intitulé *Alcazar Memories* (trio de jazz avec Paul Lay -piano, Simon Tailleur -contrebasse, Isabelle Sorling-chant). Il s'agit d'un concert de préfiguration avant le lancement éventuel d'une saison de musique classique au Théâtre des Lices, qui pourrait être réalisée en partenariat avec *La Belle Saison* et le Théâtre du Capitole.

Il est proposé d'apporter un soutien à cette association dans l'organisation d'un concert au Théâtre des Lices, par le versement d'une subvention de **2 500 € (deux mille cinq cent euros)**.

- **Cercle Philatélique Albigeois**

Le Cercle Philatélique Albigeois a pour but de développer le goût de la philatélie, de faciliter à ses membres les échanges et l'achat de timbres tout en favorisant, parmi eux l'étude et la connaissance de tout ce qui intéresse les timbres-poste.

L'association organisera pour cela la Fête du Timbre les 9 et 10 mars 2019 au Circuit d'Albi. Le thème retenu cette année est celui de l'automobile. L'événement comprendra une exposition de souvenirs édités par la FFAP (Fédération Française des Arts Philatéliques) ainsi que des timbres-poste émis par Philaposte.

Il est proposé d'apporter un soutien à cette association dans l'organisation de La fête du timbre 2019, par le versement d'une subvention de **250 € (deux cent cinquante euros)**.

- **Conservatoire de musique et de danse du Tarn**

Le conservatoire de musique et de danse du Tarn a été créé en 1984. Il propose à tous une formation complète de l'éveil musical et artistique jusqu'au professionnalisme.

Il mélange les genres : chant, musique et danse et multiplie les échanges entre élèves de disciplines artistiques variées. Il favorise les rencontres avec le public par l'organisation de stages et offre, par ses créations, des concerts et spectacles. Il favorise aussi la diversité des esthétiques de la musique ancienne aux musiques actuelles grâce à la structuration et au développement des "Musiques stylées".

Chaque saison, le Conservatoire propose une programmation de concerts et de spectacles donnés par les élèves de l'antenne d'Albi, dans plusieurs salles culturelles d'Albi : vingt deux « petits concerts » de l'antenne (utilisation en autonomie de l'Athamor), trois spectacles des Éveils à l'Athamor, deux périodes de trois jours de stage de danse à l'Athamor et en salle haute, une journée d'examen de danse en salle haute, quatre jours de spectacle de danse en salle haute et un concert au Théâtre des Lices.

Les « petits concerts » de l'antenne et les spectacles des Éveils sont à entrée libre et gratuite, ainsi que le concert de fin d'année au Théâtre des Lices et les spectacles de danse. Ces rendez-vous réguliers permettent au public de découvrir et de s'initier à des formes musicales et dansées très diverses.

Il est proposé d'apporter un soutien au Conservatoire de musique et de danse du Tarn pour l'accompagnement dans l'organisation d'une saison de concerts et spectacles, par le versement d'une subvention de **10 000 € (dix mille euros)** maximum, au titre de la participation de la Ville aux frais techniques, sur présentation de justificatifs de paiement.

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention financière dont le projet est annexé ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention financière entre la Ville et le conservatoire de musique et de danse du Tarn ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que les projets présentés et portés par les associations Christophe Moucherel, Flamenco pour tous, SOS Musique, Polyèdres et le Cercle philatélique albigeois ainsi que par le Conservatoire de musique et de danse du Tarn contribuent à la politique culturelle de la ville qui entend faire de la culture un levier de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chacun, et entend en faire un outil essentiel à la construction de la Ville de demain, à la fois singulière et ouverte.

APPROUVE

l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association Christophe Mouchereau, correspondant à une aide pour l'organisation des concerts d'été,
- 7 420 € (sept mille quatre cent vingt euros) à l'association Flamenco pour Tous, pour la 8ème édition des Rencontres Albi Flamenca,
- 1 000 € (mille euros) à l'association SOS Musique, pour l'organisation de concerts au titre de la programmation 2019,
- 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association Polyèdres, pour l'organisation d'un concert en mai 2019 au Théâtre des Lices,
- 250 € (deux cent cinquante euros) à l'association Cercle Philatélique Albigeois pour l'organisation de la Fête du Timbre 2019,
- 10 000 € (dix mille euros) au Conservatoire de musique et de danse du Tarn pour l'organisation d'une saison de concerts et spectacles.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours.

PRÉCISE QUE

le versement des dites subventions sera réalisé en deux temps : 80 % suite à l'approbation du conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

Les structures bénéficiaires sont tenues d'apposer le logo de la Ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la Ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux événements subventionnés.

AUTORISE

le maire à signer le projet de convention financière avec le conservatoire de musique et de danse du Tarn ci-après annexé.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

21 / 21 - Aménagement du site de Pratgraussals : Bilan de la concertation

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

21 / 21 - Aménagement du site de Pratgraussals : Bilan de la concertation

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Urbanisme et Foncier

Vie des quartiers

Patrimoine Végétal et environnement

Service événementiel

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La procédure de concertation concernant l'aménagement du site Pratgraussals, au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement, a été lancée par délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2017 avec comme objectifs :

- de porter le projet à la connaissance des Albigeois et des associations locales dont tout particulièrement celles présentes ou intervenant sur le site de Pratgraussals ainsi qu'auprès d'institutions et personnes concernées,
- de recueillir leur avis et leurs suggestions et, ainsi d'enrichir le projet à venir,
- de sensibiliser et informer le public de l'avancée du projet.

Les modalités de concertation ont été définies ainsi :

- Mise à disposition du public à la maison des projets, rue de l'Hôtel de Ville :
 - > d'un dossier présentant le projet de Pratgraussals et devant être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par la Ville.
 - > d'un registre permettant de recueillir les avis et observations des Albigeois et du public accueilli à la maison des projets de la Ville d'Albi.
- Information et échanges sur l'avancée du projet lors des réunions des conseils de quartier et plus particulièrement lors des réunions du conseil de quartier de la Madeleine,
- Organisations de réunions de concertation avec les riverains et les associations concernées par le projet,
- Mise en ligne sur le site internet de la ville des informations présentant ce projet et son avancement avec possibilité pour les Albigeois de consigner leurs observations,
- Publication dans le journal d'information de la Ville « Albimag » d'articles présentant le projet.

L'avis de concertation a été publié dans deux journaux locaux la Dépêche du Midi et le Tarn-Libre en date du 22 décembre 2017.

Conformément à ces dispositions :

- les documents de l'étude ont été mis à la disposition du public à la Maison des Projets. Le dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il était accompagné d'un registre de recueil des avis et observations (ouvert le 18 décembre 2017).

Parallèlement les documents d'études ont été mis en ligne sur le site internet de la Ville. En plus de la possibilité d'adresser un courrier postal, une adresse email dédiée a été créée afin que le public puisse consigner ses remarques et observations : concertation-pratgraussals@mairie-albi.fr.

Des réunions de concertation ont été organisées :

- 10 avril 2018 Conseil de quartier La Madeleine : présentation de l'esquisse globale
- 8 juin 2018 avec les riverains des rues Lamothe et René Cassin : présentation de l'esquisse globale et du projet d'aire de stationnement multimodal
- 21 Novembre 2018 avec les riverains du site : présentation de l'avant-projet

Les associations locales directement intéressées par le projet ont été rencontrées dans le cadre de réunions de travail : les associations de skateurs Roots Bmx et skate club albigeois (19/01/2018), l'association de pêcheurs la Gaule albigeoise (18/05/2018), l'association Arpèges et Trémolos, organisatrice du festival Pause Guitare à plusieurs reprises.

Deux articles dans le journal municipal Albimag ont fait part du projet et rappelé les modalités de concertation :

- Juin 2018 Albimag n° 213 "Pratgraussals : fin de chantier imminent /Un parc restructuré"
- octobre 2018 Albimag n° 216 : Pratgraussals Demain, c'est déjà aujourd'hui »

Deux articles sont parus dans la presse locale :

- 6 octobre 2017 - LeTarn libre : "Pratgraussals une concertation sur l'aménagement du poumon vert albigeois"
- 16 janvier 2019 - La Dépêche du Midi : " Et si Pratgraussals devenait le « central park » albigeois"

Synthèse du bilan de la concertation

Aucune observation n'a été portée au registre de concertation.

Aucun courrier postal n'a été reçu.

3 emails ont été reçus et traités concernant des compléments d'information sur les modalités de concertation ; sur la tenue d'une réunion avec les riverains et sur les travaux du parking multimodal.

Lors des réunions de concertation, les remarques et/ou questions ont principalement porté sur :

- les conditions de circulation rues Lamothe et René Cassin : mise en place d'un sens unique chemin de Pratgraussals jugé pénalisant pour certains résidents
- le recalibrage de ces mêmes voies favorisant les déplacements doux par l'instauration d'une zone

rencontre et la réduction des espaces de circulation de voiture

- les nuisances potentiellement générées par les utilisateurs du skate-park, situé face au cimetière, ainsi que des conditions d'éclairage de cet équipement (contrôlable par programmation)
- l'augmentation de la fréquentation du parc liée aux nouveaux aménagements et équipements ainsi que des conditions de stationnement sur le site.

En outre, le projet de réaménagement du parc a été reçu positivement et salué comme une réelle valorisation du site et de ses usages.

Au regard des observations et remarques formulées, il peut être conclu :

- que le projet fait l'objet d'une bonne acceptation par les albigeois
- que les observations du public et des utilisateurs du site ont été prises en compte dans les études s'agissant :
 - des conditions d'éclairage rue René Cassin,
 - de l'installation d'un éclairage spécifique sur le skate-park, non prévu au programme, pour répondre à la demande des utilisateurs afin que l'équipement soit homologué et puisse accueillir des compétitions,
 - de l'organisation et la tenue du festival Pause guitare dans les aménagements projetés,
 - de la réalisation d'une nouvelle cale de mise à l'eau des bateaux au nord du site
- que doivent être approfondies les réflexions concernant :
 - la gestion et la sécurité du site après aménagement
 - le plan de circulation notamment rue Lamothe et chemin de Pratgraussals

Il est précisé que le public pourra également s'exprimer au moment de l'enquête publique qui interviendra dans le cadre du permis d'aménager.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le bilan de la concertation concernant l'aménagement du site de Pratgraussals tel qu'il est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code l'urbanisme, Livre Ier Titre préliminaire Chapitre III : Participation du public et notamment les articles L.103-2 et suivants ainsi que l'article L.300-2,

Vu le code de l'environnement, Livre Ier Titre II : Informations et participation des citoyens, et notamment les articles L.121-1 et suivants,

Vu la délibération n° 17/163 du conseil municipal du 25 septembre 2017 relative au lancement de la

consultation concernant l'aménagement de la rive Droite, secteur de Pratgraussals,

Vu les observations émises tout au long de la procédure par le public et les associations,

CONSIDÉRANT la bonne acceptation du projet d'aménagement du site de Pratgraussals,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONFIRME

que la concertation relative à l'aménagement de la rive Droite, secteur de Pratgraussals s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L.300-2 du code l'urbanisme, des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi qu'aux modalités définies par la délibération du 25 septembre 2017 prescrivant de lancement de la concertation.

TIRE

le bilan de la concertation concernant l'aménagement de la rive droite, secteur de Pratgraussals qui s'est déroulée du 25 septembre 2017 au 18 février 2019.

DÉCIDE

de clore la concertation.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"- de la liste Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

22 / 22 - Aménagement du site de Pratgraussals : Avenant n°2 au Marché de maîtrise d'œuvre

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

22 / 22 - Aménagement du site de Pratgraussals : Avenant n°2 au Marché de maîtrise d'œuvre

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du mercredi 6 février 2019

Commission d'appel d'offres du jeudi 14 février 2019

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Direction des affaires juridiques

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Pierre-Marie Senes

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le marché de maîtrise d'œuvre n°17.133 pour les aménagements de la rive droite du secteur de Pratgraussals a été notifié le 07 décembre 2017 au groupement conjoint SARL EXIT Paysagistes associés (mandataire) / SARL d'Architecture ALDEBERT VERDIER Architectes / AVA / SELARL MA-GEO MOREL Associés / FEST Architecture / CONSTRUCTION SKATEPARK / ON Agence de Conception Lumière pour un montant global et forfaitaire de rémunération de 488 221,43 € TTC.

Ce marché a été décomposé selon des périmètres et par tranches optionnelles en fonction des éléments de mission.

Comme le prévoit l'article 7-1 du CCAP, il convient, à l'issue des études d'Avant-Projet (AVP), de fixer le coût prévisionnel définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, au regard du montant prévisionnel définitif des travaux et fournitures.

A l'issue des études d'Avant-projet (AVP), le montant prévisionnel définitif des travaux et fournitures du projet, sur les périmètres de travaux confiés à la maîtrise d'œuvre, est fixé à **5 235 697 € HT** selon la décomposition suivante :

P 1-1	Parc de stationnement multimodal	738 333 € HT
P 1-2	Voies d'accès passerelle/parc	906 090 € HT
P 2-1	Équipements (<i>skate-park, snake-run, diagonale douce, aire de camping-cars, stationnement nord, verger, aménagements paysagers</i>)	3 112 459 € HT
P 2-2	Plateau événementiel et ferme	478 815 € HT
TOTAL		5 235 697 € HT
soit		6 282 836 € TTC

L'estimation en phase programme (par l'agence Aubry-Guiguet) sur les mêmes périmètres, était de 4.016.800 € HT soit une plus-value de 1.218.897,00 € HT.

Cette augmentation (30,34 %) est liée aux facteurs suivants :

- l'intégration des réseaux humides et réseaux secs non chiffrés au programme (357 897 € HT).
- l'élargissement du périmètre du projet sur une surface d'environ 1,5 ha avec des compléments d'aménagement du parc. Les terrains face à la station d'épuration ont été intégrés au projet afin d'aménager l'aire de stationnement nord. L'opportunité d'acquisition par la Ville de la parcelle à l'arrière du cimetière a permis de repositionner l'aire de stationnement des camping-cars et ainsi de dégager le plateau haut, propice à la création du skate-park, du snake-run et à l'aménagement d'espaces de convivialité le long de la diagonale douce. Parallèlement, les terrains le long du Tarn, libérés de l'emprise du stationnement nord, font l'objet d'un aménagement sous forme d'un vaste verger accueillant des aires pique-nique et de jeux ainsi qu'un ensemble de sentiers. Conséquemment, l'élargissement de la surface et les compléments d'aménagement induisent une augmentation des travaux évaluée à 408.000 € HT.

- la réalisation d'un éclairage spécifique pour le skate-park et la diagonale douce. Seul l'éclairage public "standard" sur les voies de circulation était prévu et estimé au programme. Afin d'assurer un fonctionnement optimal du skate-park, de permettre l'organisation de compétitions et de garantir des conditions sécurisées de cheminement sur la diagonale douce, le projet prévoit la mise en œuvre d'un éclairage dédié évalué à 298 000 € HT. En complément, un éclairage d'ambiance a également été proposé sur les espaces de convivialité (aires de pique-nique) aux abords du skate park et sous le verger pour un montant de 65.000 € HT.

- enfin, la mise en place de conteneurs à déchets enterrés à proximité des aires de stationnement est estimée à 90.000 € HT.

Les études de projet (PRO) afférentes à ces aménagements complémentaires ainsi que les missions de suivi des travaux nécessitent et nécessiteront un travail plus important de la part de la maîtrise d'œuvre. En conséquence, il convient de réévaluer le montant des honoraires tel que le marché le prévoit en fin de phase avant projet (AVP).

Ainsi, il est proposé de fixer la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, après négociation, selon la décomposition par tranches et périmètres ci-dessous.

	Honoraires Initiaux € TTC	Evolution € TTC	Taux d'évolution	Honoraires définitifs € TTC
Tranche ferme				
ESQUISSE	58 028,18	identique		58 028,18
AVP	56 867,63	identique		56 867,63
PRO	85 908,72	28 147,87	+ 32,76 %	114 056,59
Total Tranche ferme	200 804,53	28 147,87	+ 14,02 %	228 952,40
Tranche optionnelle 1 Périmètre1-1 Parc de stationnement multimodal Missions : ACT/VISA/DET /AOR	52 610,57	identique		52 610,57
Tranche optionnelle 2 Périmètre P 1-2 Voies d'accès passerelle/parc Missions : ACT/VISA/DET /AOR	48 034,04	6 862,43	+ 14,29 %	54 896,47

Tranche optionnelle 3 Périmètre P2.1 Equipements Missions : ACT/VISA/DET /AOR	113 417,38	33 481,69	+ 29,52 %	146 899,07
Tranche optionnelle 4 Périmètre P2.2 Plateau événementiel et ferme Missions : ACT/VISA/DET /AOR	48 154,91	3 890,98	+ 8,08 %	52 045,88
Tranche optionnelle 5 Périmètre P1-1 Dossiers administratifs	13 200,00	identique		13 200,00
Tranche optionnelle 6 Périmètre P 2-1 Dossiers administratifs	12 000,00	identique		12 000,00
TOTAL € TTC	488 221,43	72 382,96	+ 14,83 %	560 604,39

Les travaux d'aménagement s'étaleront sur plusieurs années dans chacun des périmètres d'intervention confiés à la maîtrise d'œuvre (1.2- Voies d'accès passerelle/parc, 2.1-Équipements, 2.2- Plateau événementiel et ferme).

Aussi, une sectorisation de chacun de ces périmètres a été définie au regard des priorités d'intervention fixées par la maîtrise d'ouvrage.

Conséquemment, une répartition des honoraires définitifs entre co-traitants a été proposée par périmètres et par secteurs.

Afin de correspondre aux étapes de remises effectives des livrables et prestations, la périodicité des acomptes définis au CCAP doit être redéfinies s'agissant des missions ACT et VISA. Il est proposé d'effectuer :

le paiement des missions ACT à 50 % à la remise du DCE et 50% après la mise au point des marchés de travaux (au lieu de versements en trois étapes : 50 % à la remise du DCE, 40% à la remise du rapport d'analyse des offres et 10% après la mise au point des marchés de travaux).

le paiement des missions VISA à 100% à l'établissement de l'état récapitulatif d'approbation des documents d'exécution produits et visés (au lieu de versements en deux étapes : 50% à l'établissement de l'état récapitulatif d'approbation des documents d'exécution à produire par l'entreprise et 50% à l'établissement de l'état récapitulatif d'approbation des documents d'exécution produits et visés)

Il est proposé d'approuver ces modifications par avenant n° 2 au marché n°17.133 et d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n°36/110 du conseil municipal du 3 juillet 2017 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rive droite secteur de Pratgraussals autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement titulaire retenu par la commission d'appel d'offres,

VU le marché n°17.133 notifié le 07 décembre 2017 au groupement conjoint SARL EXIT Paysagistes associés (mandataire) / SARL d'Architecture ALDEBERT VERDIER Architectes / AVA / SELARL MAGEO MOREL Associés / FEST Architecture / CONSTRUCTION SKATEPARK / ON Agence de Conception Lumière,

VU l'avenant n°1 au marché n°17.133, par lequel la chronologie des interventions a été modifiée en fonction des priorités attribuées par la maîtrise d'ouvrage, et les modalités de versement des honoraires revues selon les modifications de planning.

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 février 2019,

VU le projet d'avenant n°2 au marché n°17.133,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre n°17.133 par lesquels le coût prévisionnel définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre est fixé par périmètres et par secteurs, et les modalités de versement des honoraires des missions ACT et VISA sont redéfinies pour correspondre aux étapes de remises effectives des livrables et prestations, le montant global du marché de maîtrise d'oeuvre étant de 560 604,39 TTC ce qui représente une évolution 14,83 % par rapport au contrat initial.

AUTORISE LE MAIRE

à signer l'avenant n°2 au marché n°17.133 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les aménagements de la rive droite du secteur de Pratgraussals.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes »)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

23 / 23 - Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et actualisation du règlement de fonctionnement des crèches municipales

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

23 / 23 - Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et actualisation du règlement de fonctionnement des crèches municipales

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 06 février 2019

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

La Ville d'Albi, de par ses compétences communales, assure de nombreuses missions à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle s'attache à ce que les actions soient de qualité et revêtent un caractère social, elle travaille en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Tarn depuis de nombreuses années et applique aux familles accueillies dans chacune de ses structures un tarif dégressif basé sur leurs ressources.

Depuis 2010, le développement de l'offre d'accueil de la municipalité dans le domaine de la petite enfance a fait l'objet d'une contractualisation avec la Caf selon les dispositions prévues dans le cadre du Contrat enfance jeunesse.

Le Contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co financement, entre la Caf et une collectivité territoriale, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Depuis 2010, la Ville a régulièrement renforcé son offre d'accueil petite enfance à travers:

- un partenariat avec l'UMT - Mutualité Tarnaise pour disposer de 12 places petite enfance au sein de la structure Alibaba
- la création d'une structure d'accueil de 12 places à la Mouline
- la construction en 2014 de la crèche Adèle d'une capacité de 60 places sur le quartier de Veyrières

Ces actions ont été formalisées dans les deux précédents Contrat enfance jeunesse (2010-2013 et 2014-2017) et ont bénéficié d'aides financières de la part de la Caf.

Le précédent Contrat enfance jeunesse étant arrivé à échéance, il convient de conclure un nouveau Contrat enfance jeunesse pour la période 2018-2021, et poursuivre ainsi le partenariat engagé avec la Caisse d'allocations familiales du Tarn en tenant compte de l'évolution récente du contexte réglementaire.

S'agissant de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire, la Ville d'Albi veille au maintien d'un équilibre et d'une cohérence entre l'offre publique et l'offre privée. Dans cet objectif, la Ville joue son rôle de coordination, de soutien et de développement. Dans ce contexte, il convient de rappeler que depuis 2005, la Ville d'Albi participe aux dépenses de fonctionnement des deux crèches associatives albigeoises Bellevue et Bulles de savon.

La récente modification par l'État du dispositif des contrats aidés, annoncée en septembre 2017, a eu comme conséquence une remise en cause de la poursuite de l'activité de nombreuses structures associatives. Les crèches Bellevue et Bulles de savon ont été tout particulièrement impactées du fait même de la spécificité et des qualifications nécessaires pour l'accueil des enfants.

Compte tenu de l'impossibilité pour ces deux crèches associatives de supporter le coût salarial, conséquence directe des nouvelles dispositions d'attribution des contrats aidés, plusieurs réunions de travail ont été organisées sur l'année 2018 avec les crèches concernées, la CAF du Tarn et la ville d'Albi afin de trouver une solution qui permette de maintenir ces deux établissements en activité.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Albi et la Caf du Tarn ont élaboré un partenariat financier dans le cadre du Contrat enfance jeunesse 2018-2021 qui permet, via la réservation de places par la Ville d'Albi, de garantir à ces deux crèches un soutien local renforcé.

En conséquence, le Contrat enfance jeunesse présenté pour la période 2018-2021 fait apparaître les actions suivantes :

- la réservation de 12 places, destinées aux familles résidant à Albi, au sein de la structure inter entreprises Alibaba, avenue de Lattre de Tassigny, gérée par l'UMT-Mutualité Terres D'oc
- le financement de 15 places à la crèche municipale Adèle, 10 rue Françoise Dolto
- la réservation de 10 places au sein de la crèche Bellevue, à compter du 1^{er} septembre 2018
- la réservation de 6 places au sein de la crèche Bulles de savon, à compter du 1^{er} septembre 2018

Comme il a été indiqué dans la délibération du 17 décembre 2018 relative aux **Réservations de places au sein des crèches associatives Bellevue et Bulles de savon**, ces places font désormais partie intégrante de l'offre municipale qui s'élève à **273** places et permet de répondre de façon pérenne aux demandes des familles albigeoises.

Dans le cadre du Contrat enfance Jeunesse 2018-2021, la Ville d'Albi pourra bénéficier d'une aide financière de la CAF à hauteur de **47%** des sommes versées.

Il vous est proposé en conséquence d'autoriser le maire à signer le Contrat enfance jeunesse 2018-2021 et à approuver le projet d'actualisation du règlement de fonctionnement des structures petite enfance de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2018 relative aux Réservations de places au sein des crèches associatives Bellevue et Bulles de savon,

VU le projet du Contrat Enfance Jeunesse accompagné de ses 2 annexes,

VU le projet d'actualisation du règlement de fonctionnement des structures petite enfance de la Ville d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

le maire signer le Contrat enfance jeunesse pour la période 2018-2021 avec la Caisse d'allocations familiales du Tarn.

APPROUVE

le projet d'actualisation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants de la Ville.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

24 / 24 - Ateliers périscolaires 2018-2019 - Attributions de subventions et de prestations

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

24 / 24 - Ateliers périscolaires 2018-2019 - Attributions de subventions et de prestations

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 6 février 2019

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des finances

Direction des sports

Direction culture patrimoine relations internationales

Direction vie des quartiers citoyenneté jeunesse

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

La Ville d'ALBI poursuit son projet de développement avec ses propres services et en partenariat avec des intervenants associatifs ou institutionnels, d'une offre d'activités sur le temps périscolaire à destination de tous les élèves du primaire sur la base du volontariat et sans coût pour les familles.

Complémentaires des autres temps éducatifs, l'ensemble de ces ateliers se déroulent sur toute l'année scolaire sur le temps méridien sur une durée de 45 minutes environ.

Sur chaque cycle, plusieurs activités sont proposées aux enfants. Chaque atelier est ouvert pour 12 à 15 enfants en moyenne. Les enfants s'inscrivent de façon volontaire et s'engagent sur l'ensemble des séances du cycle. Au cours de l'année scolaire, tous les enfants auront participé à un atelier.

Ainsi, pour les animations du 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2018-2019, les associations ou partenaires suivants ont été retenus pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

Association - Thématique	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention
VOLUBILO ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Camille Claudel • Nougaro Colonel Teyssier • Lapérouse Carpantier • La Viscose 2 • Icecla Bon Sauveur • Notre Dame du Breuil 2 • Rayssac • La Curveillère 	111 séances 18 ateliers 216 enfants	4995 €
ACTAL ateliers jouons avec les contes	<ul style="list-style-type: none"> • Icecla Bon Sauveur 2 • Lapérouse Carpantier • Camille Claudel • Notre Dame du Breuil • Sacré Coeur Sainte Marie 	66 séances 10 ateliers 120 enfants	2838 €

LA GRANDE SOURCE ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Saint Joseph Montebello • Sacré Coeur Sainte Marie 2 • Icecla Bon Sauveur 	37 séances 6 ateliers 72 enfants	1702 €
UFOLEP 81 ateliers sport santé atelier éveil sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Notre Dame du Breuil • La Viscose 2 • La Curveillère • Rohegude • Jean Louis Fieu • Mazicou • Camille Claudel • Raymond et Lucie Aubrac • Lapérouse Carpantier 	105 séances 18 ateliers 216 enfants	3150 €
CENTRE CULTUREL OCCITAN DE L'ALBIGEOIS ateliers langue et culture occitanes	<ul style="list-style-type: none"> • Saint Joseph Montebello 2 • Icecla Bon Sauveur 	36 séances 6 ateliers 72 enfants	1512 €

LE CABARET DU HASARD ateliers de percussions africaines	<ul style="list-style-type: none"> • Mazicou • Icecla Bon Sauveur • Lapérouse Carpantier • Jean Louis Fieu • Camille Claudel • Sacré Coeur Sainte Marie 	63 séances 10 ateliers 120 enfants	2835 €
MJC Albi atelier théâtre message clair atelier yoga	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Salvan de Saliès 2 • Mazicou • Nougaro Colonel Teyssier • Lapérouse Carpantier 	64 séances 10 ateliers 120 enfants	2880 €
BOUCHE A ORTEIL ateliers jeux, musique et cirque récup	<ul style="list-style-type: none"> • La Curveillère • Jean Louis Fieu • Rayssac 2 • Jean Jacques Rousseau 	55 séances 9 ateliers 108 enfants	2310 €

Partenaires institutionnels	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention ou prestation
PROTECTION CIVILE ateliers gestes de 1ers secours	<ul style="list-style-type: none"> • Raymond et Lucie Aubrac • Rohegude • Nougaro Salvan de Saliès • Mazicou • Edouard Herriot • Sacré Coeur Sainte Marie 	67 séances 11 ateliers 132 enfants	3685 € (prestation)
MUSEE TOULOUSE LAUTREC atelier Chahut Couleur au musée	<ul style="list-style-type: none"> • toutes 	Atelier année scolaire 20 enfans	1610 € (subvention)
CSDA BON SAUVEUR atelier sensibilisation à la langue des siggnes française	<ul style="list-style-type: none"> • Rayssac 	36 séances 6 ateliers 36 enfants	1080 € (prestation)

Intervenants	Ecoles	Nombre de séances	Montant de la prestation
BATUCADA ateliers percussions brésiliennes	<ul style="list-style-type: none"> • Edouard Herriot • Lapérouse Carpentier • Raymond et Lucie Aubrac • Nougaro Salvan de Salès • La Curveillère • Mazicou 	74 séances 12 ateliers 144 enfants	2400 €
CROQ PAPILLE ateliers tous à table	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Colonel Teyssier • Camille Claudel • La Curveillère • Saint Joseph Montebello 	48 séances 8 ateliers 96 enfants	2340 €
RELAXATION atelier relaxation ludique	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Jacques Rousseau • Sacré Coeur Sainte Marie • Edouard Herriot • Nougaro Colonel Teyssier • Notre Dame du Breuil • Nougaro Salvan de Saliès 	61 séances 10 ateliers 120 enfants	2835 €
LES POIS SONT VERTS atelier couture atelier dessin	<ul style="list-style-type: none"> • Rayssac • Mazicou • Camille Claudel • Jean Jacques Rousseau 	52 séances 8 ateliers 96 enfants	1945 €
PHILOSOPHIE atelier philosophie et pratique de l'attention	<ul style="list-style-type: none"> • Notre Dame Du Breuil • Saint Joseph Montebello 	19 séances 3 ateliers 36 enfants	735 €
APICULTURE atelier découverte des abeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Colonel Teyssier • Nougaro Salvan de Saliès • Rayssac 	18 séances 6 ateliers 36 enfants	360 €

Soit un total prévisionnel de **39212 €** pour **1760 enfants bénéficiaires** et **151 ateliers** pour la période de janvier à juin 2019, découpés comme suit :

- **23832 €** versés sous forme de subventions qui seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, articles 65 74 et 65737 du budget 2019,
- **15380 €** versés sous forme de prestations qui seront prélevés au chapitre 011 , fonction 421, article 6288 du budget 2019.

Il est proposé d'attribuer aux associations et partenaires pré-cités les subventions ou prestations mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Des bilans sont régulièrement réalisés avec les associations et prestataires. Au vu du résultat des évaluations et du respect des objectifs de ces ateliers, la mairie se réserve le droit de réajuster ou d'interrompre les partenariats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux associations et partenaires pré-citées les subventions ou prestations mentionnées.

AUTORISE

le maire à signer les avenants des conventions avec les associations pré-citées.

DIT QUE

les sommes de :

- **23832 €** sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, articles 65 74 et 65737 du budget 2019,
- **15380 €**-sera prélevée au chapitre 011, fonction 421, article 6288 du budget 2019.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

25 / 25 - FITDAYS MGEN 2019 - Partenariat et subvention pour la journée du 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

25 / 25 - FITDAYS MGEN 2019 - Partenariat et subvention pour la journée du 28 juin 2019

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 6 février 2019

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des sports

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Pour la deuxième année, la Ville d'Albi a décidé d'accueillir à Albi une des 36 étapes françaises des "Fitdays MGEN 2019" qui se dérouleront du 3 mai au 14 juillet prochains. Il s'agit d'un événement sportif, de prévention santé et de lutte contre la sédentarité organisés par l'association TIGRE et la MGEN, en partenariat avec la Ville d'Albi autour d'une discipline sportive phare, le triathlon.

L'éducation nationale, l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du premier degré) et l'association Albi-Triathlon sont également associées à cette manifestation.

La journée du 28 juin 2019 sera dédiée aux enfants et aux familles autour d'un village éducatif avec une initiation au Triathlon pour les enfants. L'implantation de cette manifestation se fera sur la place du Vigan et le Jardin National. Les triathlètes en herbe s'élanceront ainsi pour 20 mètres de natation dans une piscine montée spécialement pour l'évènement, 1 kilomètre de VTT et termineront par 250 mètres de course à pied.

Ce sont plus de 400 élèves des écoles publiques albigeoises qui, sur le temps scolaire, vont pouvoir bénéficier de cette exceptionnelle organisation.

Après le temps scolaire, la journée se poursuivra avec l'ouverture du village à tous et un relais aquathlon des familles.

Cet évènement s'inscrit entièrement dans les programmes de l'éducation nationale et dans nos actions visant à favoriser chez les enfants la pratique d'une activité sportive et à adopter de bonnes habitudes alimentaires.

L'engagement financier de la Ville d'Albi sur cette opération s'élève à 4700 €.

En s'associant à l'organisation des Fitdays le 28 juin prochain au coeur de notre cité, la collectivité poursuit ses engagements à sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de bien manger et de bien bouger et à créer des évènements favorisant la dynamique et la visibilité de notre territoire et de ses habitants !

Il est proposé ainsi d'attribuer à l'association TIGRE une subvention de 4700€ et d'autoriser le maire à signer la convention qui précise les modalités de mise en oeuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer à l'association TIGRE la subvention mentionnée.

APPROUVE

les termes du projet de convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention avec l'association TIGRE.

DIT QUE

la somme de **4700 €** sera imputée au chapitre 65, fonction 211, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

26 / 26 - Projet sécurisation RN 88 - mise en compatibilité du PLU - avis de la commune d'Albi

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

26 / 26 - Projet sécurisation RN 88 - mise en compatibilité du PLU - avis de la commune d'Albi

référence(s) :

Commission Environnement - Mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Urbanisme

Autres services concernés :

Action Foncière

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BÉTEILLE, rapporteur

L'enquête publique relative au projet de sécurisation de la RN 88 sur les territoires d'Albi et de Lescure d'Albigeois s'est déroulée du 24 septembre au 26 octobre 2018.

En vertu des dispositions de l'article L214-3 du code de l'environnement, la commune d'Albi a été invitée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le conseil municipal d'Albi du 26 novembre 2018 a donné un avis favorable :

- à la réalisation des travaux de sécurisation de la RN 88,
- à la modification de l'emplacement réservé n°63 du PLU de la commune d'Albi.

La Préfecture du Tarn a transmis à la Ville d'Albi copie du rapport et des conclusions favorables, assorties de réserves et de recommandations, rendus par le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique unique, concernant le projet de sécurisation de la RN 88 .

Conformément aux articles L.153-57 et R 153-14 du code de l'urbanisme, doivent être soumis, pour avis, au conseil municipal :

- le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Ville d'Albi avec le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui s'est tenue le 3 juillet 2017 ,
- le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site internet de la Préfecture du Tarn.

Dans la continuité de l'avis donné par le conseil municipal du 26 novembre 2018, il est proposé de donner un avis favorable sur l'ensemble de ces documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme notamment les articles L.153-57 et R 153-14,

VU le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Ville d'Albi,

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 3 juillet 2017,

VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DONNE

un avis favorable :

- au dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Ville d'Albi et au procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 3 juillet 2017,
- au rapport et aux conclusions de la commission d'enquête.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

27 / 27 - Aménagement RD 612 - Enfouissement réseaux électriques - convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

27 / 27 - Aménagement RD 612 - Enfouissement réseaux électriques - convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 06 février 2019

Service pilote : Urbanisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

L'aménagement en cours de la RD 612, en entrée sud de l'agglomération, avec la création d'un giratoire à la place du carrefour à feux de Ranteil vise à améliorer la fluidité et la sécurité de la circulation sur cet axe majeur.

Il s'agit également de requalifier l'environnement urbain et paysager de cette entrée structurante de la Ville d'Albi.

Dans cet objectif, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a été sollicité par la Ville d'Albi pour dissimuler, sur la partie de la RD 612 concernée par les aménagements du n° 34 au n°72, le réseau électrique basse tension qui est actuellement aérien.

Cette opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension est estimée par le SDET à 128 000,00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Le SDET a intégré cette opération dans son programme annuel 2019 de dissimulation de réseau des communes en régime urbain.

La participation de la Ville d'Albi au financement de ces travaux sera une subvention d'équipement calculée sur la base de 60 % du montant HT des travaux soit à 76 800 €.

Ce montant de 76 800 € constitue une contribution maximale qui pourra être minorée en fonction du décompte général définitif des travaux dans le cas où le coût des travaux réalisés serait inférieur par rapport à l'estimation prévisionnelle.

Il est proposé d'approuver la dissimulation du réseau électrique basse tension sur la partie de la RD 612 en cours d'aménagement en entrée de la Ville d'Albi et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) la convention définissant les modalités de réalisation et de financement de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du SDET du 14 décembre 2018,

Vu le projet de convention entre le SDET et la Ville d'Albi ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'opération de dissimulation du réseau électrique basse tension sur la partie de la RD 612 en cours d'aménagement n° 34 au n°72 en entrée de la Ville d'Albi.

AUTORISE

le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) la convention définissant les modalités de réalisation et de financement de cette opération.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au chapitre 204, article 2041582, fonction 824 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

**28 / 28 - ZAD de Canavières – résiliation du bail rural – indemnisation de monsieur Jacques Morlat
- hangar agricole existant**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFRROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

28 / 28 - ZAD de Canavières – résiliation du bail rural – indemnisation de monsieur Jacques Morlat - hangar agricole existant

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine privé et assurances

Patrimoine végétal et environnement

Vie des quartiers

Bâtiments et énergie

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Dans le cadre de la relance de l'activité de maraîchage, la Ville d'Albi a accordé à monsieur Morlat un bail rural en date du 20 décembre 2013 sur des parcelles communales à Canavières, pour une surface de 17 228 m² ; une surface supplémentaire de 4 832 m² lui a été donné à bail par avenant, soit au total une superficie de 22 060 m².

Monsieur Jacques Morlat et son actuel salarié, Monsieur Colin Durand, ont sollicité la Ville afin que ce dernier reprenne et poursuive cette activité de maraîchage.

En conséquence, il y a lieu de résilier d'un commun accord avec monsieur Morlat le bail rural du 20 décembre 2013 et son avenant. Un nouveau bail sera conclu avec monsieur Durand,.

La Ville a autorisé monsieur Morlat à édifier à ses frais un hangar agricole de 78 m², nécessaire à son activité.

En vertu des dispositions du bail rural, monsieur Morlat souhaite être indemnisé pour la construction à ses frais du hangar agricole sur les parcelles communales. En application de l'article L 411-71 du code rural, un accord a été trouvé moyennant le versement d'une indemnité de dix mille euros (10 000 €), correspondant aux frais engagés par monsieur Morlat pour l'édification de cette construction.

Il vous est proposé de résilier le bail rural et son avenant, de verser une indemnité pour améliorations à monsieur Morlat aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu la ZAD de Canavières,

Vu le bail rural du 20 décembre 2013 et son avenant,

Vu les courriers de M.Morlat,

Vu le plan cadastral,

DECIDE

- de résilier, d'un commun accord, le bail rural consenti le 20 décembre 2013 et son avenant ; la résiliation prendra effet le jour de la signature du bail rural avec monsieur Durand.

- de verser une indemnité pour améliorations de dix mille euros (10 000 €) à monsieur Jacques Morlat afin de l'indemniser pour la construction du hangar agricole édifié par ses soins sur les parcelles de la Ville données à bail.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer la résiliation du bail rural et de son avenant, consentis à monsieur Jacques Morlat.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à cette opération sera à la charge de monsieur Morlat.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21-824 article 2138.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

**29 / 29 - ZAD de Canavières – passation d'un bail rural avec monsieur Colin Durand –
pérennisation et développement d'une activité de maraîchage**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

29 / 29 - ZAD de Canavières – passation d'un bail rural avec monsieur Colin Durand – pérennisation et développement d'une activité de maraîchage

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine privé

Patrimoine végétal et environnement

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

En accord avec monsieur Jacques Morlat, vous avez approuvé la résiliation du bail rural et de son avenant qui lui ont été consentis à Canavières sur des parcelles communales depuis le 20 décembre 2013.

A sa demande, la Ville consentirait un bail rural à monsieur Colin Durand, actuel salarié de de monsieur Jacques Morlat qui poursuivra l'activité de maraîchage.

La prise d'effet du bail consenti à M Durand coïncidera avec la résiliation du bail rural consenti à monsieur Morlat.

A ce titre, il y a lieu de revoir l'ensemble des conditions de cette opération et de signer un nouveau bail rural avec monsieur Colin Durand, consenti pour une durée de 9 années pleines et consécutives.

A cette occasion, des nouvelles parcelles seraient données à bail. Celui-ci porterait donc sur l'ensemble des parcelles suivantes :

Références cadastrales	Superficie en m ²	Références cadastrales	Superficie en m ²
DP n°15	2 431	DP n°51	664
DP n°16	633	DP n°145	275
DP n°26	4 008	DP n°146	716
DP n°29	1 717	DP n°148	1 909
DP n°35	1 212	DP n°150	1 413
DP n°38	1 745	DS n°85	1 741
DP n°39	831	DS n°95	2 075
DP n°47	1 842	DS n°96	2 715
DP n°49	1 654		
Total Surface		27 581 m²	

Conformément aux dispositions réglementaires applicables à ce jour dans le département du Tarn, le bail est consenti moyennant un fermage annuel de cent quatre vingt dix huit euros par hectare (198 €/ha).

Ce fermage sera payable annuellement et à terme échu. Il sera indexé sur l'évolution de l'indice des fermages publié tous les ans par arrêté ministériel, en prenant pour base le dernier indice connu au jour de la signature du bail.

Monsieur Durand versera en sus un loyer mensuel égal à vingt euros (20 €/mois) pour la location du hangar agricole, payable annuellement concomitamment au fermage.

Toute cession ou sous-location sera interdite sauf pour les cas prévus par la loi et avec l'accord exprès de la commune après qu'une information préalable lui ait été régulièrement signifiée.

L'ensemble des frais sera à la charge de monsieur Colin Durand.

Il est proposé d'approuver la passation d'un bail rural d'une durée de 9 années aux conditions énoncées ci-dessus, et d'autoriser le maire à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 relatif à l'indice des fermages et à sa variation pour l'année 2018,

Vu la ZAD de Canavières,

Vu le bail rural du 20 décembre 2013 et son avenant,

Vu les courriers de M.Morlat et de monsieur Durand,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

la passation d'un bail rural d'une durée de neuf années pleines et entières avec monsieur Colin Durand, en vue d'une installation d'exploitation agricole en production maraîchère, sur les parcelles appartenant à la Ville, sises à Canavières, telles que mentionnées ci-dessous :

Références cadastrales	Superficie en m ²	Références cadastrales	Superficie en m ²
DP n°15	2 431	DP n°51	664
DP n°16	633	DP n°145	275
DP n°26	4 008	DP n°146	716
DP n°29	1 717	DP n°148	1 909
DP n°35	1 212	DP n°150	1 413
DP n°38	1 745	DS n°85	1 741
DP n°39	831	DS n°95	2 075
DP n°47	1 842	DS n°96	2 715

DP n°49	1 654		
Total Surface		27 581 m²	

En application des dispositions réglementaires applicables à ce jour dans le département du Tarn, le bail est consenti moyennant un fermage annuel de cent quatre vingt dix huit euros (198 €) par hectare.

Ce prix sera payable annuellement et à terme échu. Il sera indexé sur l'évolution de l'indice des fermages, publié tous les ans par arrêté ministériel, en prenant pour base le dernier indice connu au jour de la signature du bail.

Monsieur Durand versera en sus un loyer mensuel égal à vingt euros (20 €/mois) pour la location du hangar agricole, payable annuellement concomitamment au fermage.

La prise d'effet de ce bail coïncidera avec la résiliation du bail rural consenti à monsieur Morlat.

Toute cession du bail ou sous-location est interdite sauf pour les cas prévus par la loi et avec l'accord exprès de la commune après qu'une information préalable lui ait été régulièrement signifiée.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer le bail rural.

DIT QUE

les frais notariés seront à la charge de monsieur Colin Durand ; les diagnostics immobiliers seront supportés par la commune.

PRECISE QUE

La recette est inscrite au budget principal de l'exercice 2019, chapitre 75 article 757.

Les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011, fonction 820 article 6288.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

30 / 30 - Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

30 / 30 - Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Service ADS

Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Service Mission Territoire

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Après 3 années d'élaboration, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Albigeois lors de son conseil communautaire du 18 décembre 2018.

Les dispositions de l'article R.135-5 du Code de l'Urbanisme stipulent que les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour rendre un avis et qu'à défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Par courrier en date du 21 décembre 2018, l'Agglomération a saisi la Ville d'Albi pour avis sur le projet de PLUi arrêté.

Le projet de PLUi du Grand Albigeois est le fruit d'une démarche de co-construction à laquelle la Ville d'Albi a été associée. Les enjeux de renouvellement urbain et développement ainsi que les projets d'aménagement de la Ville d'Albi ont donc été pris en compte tout au long de la procédure.

Aussi, le projet arrêté, et notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dont les orientations ont été présentées et débattues lors des conseils municipaux du 27 février 2017 et du 24 septembre 2018, intègrent les perspectives de développement durable d'Albi dans le projet de territoire d'avenir de l'Agglomération.

Il est proposé que la Ville d'Albi émette un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Albigeois. L'ensemble des documents relatifs au PLUi sont consultables sur le site de l'agglomération (<http://www.grand-albigeois.fr>). Le règlement écrit, le document graphique (plan) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatifs à la commune d'Albi et figurent en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Albigeois arrêté le 18 décembre 2018 par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu l'article R.135-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier du 21 décembre 2018 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ÉMET

un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Albigeois.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -*pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"*- de la liste Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

31 / 31 - Chemins d'Enjalbert et des Fargues – Acquisition de terrains aux conjoints Pélissier en vue de l'élargissement des chemins

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFRY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

31 / 31 - Chemins d'Enjalbert et des Fargues – Acquisition de terrains aux consorts Pélissier en vue de l'élargissement des chemins

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Les consorts Pélissier, propriétaires d'un ensemble immobilier situé chemin d'Enjalbert, ont procédé à la division parcellaire de leur bien. A cette occasion, ils ont proposé à la Ville l'acquisition d'une bande de terrain permettant l'élargissement de ce chemin.

Par ailleurs, ils ont, également, proposé l'acquisition d'une parcelle située chemin des Fargues, grevée par l'emplacement réservé n°5, au bénéfice de la Commune, en vue de l'élargissement dudit chemin.

Les acquisitions à réaliser sont définies dans le tableau ci-dessous :

Lieu-dit	Désignation	Emprise
Chemin d'Enjalbert	DL n°266 (issue de la parcelle DL n°251)	57 m ²
	DL n°267 (issue de la parcelle DL n°257)	13 m ²
	DL n°253	30 m ²
Chemin des Fargues	DL n°112	14 m ²
Superficie totale		114 m ²

Ces acquisitions se feraient au prix de deux euros (2 €) le mètre carré, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Les parcelles acquises seront classées dans le domaine public communal.

Il est proposé d'approuver ces acquisitions aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et, notamment, à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Vu l'accord des consorts Pélissier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Pélissier, au prix de deux euros (2 €) le mètre carré, des parcelles définies dans le tableau ci-dessous :

Lieu-dit	Désignation	Emprise
Chemin d'Enjalbert	A prendre sur la DL n°251	57 m ²
	A prendre sur la DL n°257	13 m ²
	DL n°253	30 m ²
Chemin des Fargues	DL n°112	14 m ²
Superficie totale		114 m ²

DÉCIDE QUE

les parcelles acquises seront classées dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais notariés seront à la charge de la Ville.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822 article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

32 / 32 - Cession d'une parcelle à la commune du Séquestre

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

32 / 32 - Cession d'une parcelle à la commune du Séquestre

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine privé

Patrimoine végétal

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La Mairie du Séquestre souhaite acquérir, sur sa commune, un espace naturel, inscrit pour partie en espace boisé classé (EBC), de près de 12 hectares situé au lieu-dit « le Grand Bosc ».

C'est un lieu de promenade et de loisirs très fréquenté par ses habitants.

La Ville d'Albi a donné son accord de principe pour céder cet ensemble foncier inconstructible à la commune du Séquestre afin qu'elle en assure la gestion et la valorisation environnementale et paysagère.

La parcelle concernée, cadastrée section AM n°3, d'une contenance de 117 368 m², est située en zone N du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Séquestre ; elle est grevée par l'emplacement réservé n°3 au bénéfice de ladite commune, en vue de la réalisation d'un projet communal sur le secteur des coteaux voués aux loisirs.

La Ville d'Albi vendrait cette parcelle à la commune du Séquestre au prix de quatorze mille euros (14.000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

L'ensemble des frais afférents à cette opération serait à la charge de l'acquéreur, les frais de diagnostics immobiliers éventuels seraient supportés par la ville d'Albi.

Il est proposé cette cession aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 21 janvier 2019 de la commune du Séquestre,

VU l'avis du service du Domaine,

VU le plan cadastral,

APPROUVE

la cession à la commune du Séquestre, d'une parcelle appartenant à la Ville d'Albi, cadastrée section AM n°3, d'une contenance de 117 368 m², sise au lieu-dit « le Grand Bosc », au prix de quatorze mille euros (14 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique.

DIT QUE

que l'ensemble des frais afférents à cette opération sera à la charge de la commune du Séquestre, les diagnostics immobiliers éventuels seront supportés par la ville d'Albi.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours section fonctionnement, chapitre 011 820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice de l'année 2019.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

33 / 33 - Avenue de St Juéry – échange de terrains avec soulte avec la SCI de l'Europe

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

33 / 33 - Avenue de St Juéry – échange de terrains avec soulte avec la SCI de l'Europe

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments et énergie

Eau

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie destinée à la desserte de la future unité centrale de production agroalimentaire (cuisine centrale) sur les parcelles communales, la Ville s'est rapprochée de la SCI de l'Europe pour acquérir une bande de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section HM n°194, sise avenue de Saint Juéry.

Après discussion, un accord a été trouvé selon les modalités suivantes :

- la SCI de l'Europe céderait à la Ville une bande de terrain d'environ 183 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section HM n°194,
- en contrepartie, la Ville céderait une surface d'environ 294 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section HM n°143, située en zone AUa1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi.

Cet échange faisant apparaître une différence de superficie de 111 m² environ au bénéfice de la SCI de l'Europe, la Ville vendrait ce terrain au prix de quinze euros le mètre carré (15 € le m²).

Un document d'arpentage, établi par un géomètre-expert, déterminerait les surfaces de terrains faisant l'objet de cet échange avec soulte.

Les frais de géomètre-expert seraient supportés par la SCI de l'Europe.

Par ailleurs, la Ville prendrait à sa charge les travaux rendus nécessaires par la création de la voie et notamment le déplacement du compteur d'eau.

Les frais notariés seraient répartis entre la SCI de l'Europe et la Commune, à hauteur de 50 % chacune.

Il est précisé que la SCI de l'Europe pourrait substituer toute personne physique ou morale désignée par elle.

Il est proposé d'approuver l'échange foncier avec soulte tel que décrit ci-dessus, de classer la parcelle acquise par la Ville dans le domaine public communal et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 20 décembre 2018,

Vu l'accord de la SCI de l'Europe,

Vu le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'échange foncier avec soulte entre la ville d'Albi et la SCI de l'Europe ou toute personne physique ou morale désignée par elle qui lui serait substituée, selon les modalités suivantes :

- la SCI de l'Europe cédera à la ville d'Albi une bande de terrain d'environ 183 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section HM n°194,
- en contrepartie, la Ville cédera une surface d'environ 294 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section HM n°143, située en zone AUa1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi.

Cet échange faisant apparaître une différence de superficie de 111 m² environ au bénéfice de la SCI de l'Europe, la Ville vendra ce terrain à cette dernière au prix de quinze euros hors taxe le mètre carré (15 € HT le m²).

Un document d'arpentage, établi par un géomètre-expert, déterminera les surfaces de terrains faisant l'objet de cet échange avec soulte.

DECIDE QUE

la parcelle acquise par la Ville, d'une emprise d'environ 183 m², sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique correspondant.

DIT QUE

Les frais notariés seront répartis entre la SCI de l'Europe et la Commune, à hauteur de 50 % chacune.

Les frais de géomètre-expert seront supportés par la SCI de l'Europe.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement chapitre 011, fonction 820, article 6288.

La recette sera inscrite au budget supplémentaire de l'année 2019.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

34 / 34 - Avenue Charles Baudelaire - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

34 / 34 - Avenue Charles Baudelaire - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments et énergie

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit effectuer des travaux sur la parcelle cadastrée section CE n°172, avenue Charles Baudelaire, sur laquelle est implantée l'école de la Curveillère.

Il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage permettant à ENEDIS d'établir, sur une bande de terrain d'un mètre de large sur une longueur totale de 22 mètres environ, deux canalisations souterraines ainsi que la pose d'un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires.

Les frais notariés afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de constituer une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice d'ENEDIS aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que l'acte authentique formalisant cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention et le plan des tracés transmis par ENEDIS,

Vu le plan cadastral,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de la société ENEDIS, sur une partie de la parcelle communale cadastrée section CE n°172, située avenue Charles Baudelaire, en vue du passage et de l'entretien de deux canalisations électriques souterraines, telles que reportées sur le tracé transmis par ENEDIS et la pose d'un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment la convention avec ENEDIS et l'acte authentique correspondant.

DIT QUE

les frais afférents à cette opération (frais notariés....) seront à la charge d'ENEDIS.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

35 / 35 - Rue du Commandant Blanché - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

35 / 35 - Rue du Commandant Blanché - constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain avec ENEDIS

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit effectuer des travaux sur la parcelle communale, cadastrée section KT n°193, au lieu-dit Bellevue, rue Commandant Blanché.

Il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage permettant à ENEDIS d'établir, sur une bande de terrain de trois mètres de large sur une longueur totale de 15 mètres environ, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires.

Les frais notariés afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de constituer une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice d'ENEDIS aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que l'acte authentique formalisant cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention et le plan du tracé transmis par ENEDIS,

Vu le plan cadastral,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de la société ENEDIS, sur une partie de la parcelle communale cadastrée section KT n°193, située lieu-dit Bellevue, rue du Commandant Blanché, en vue du passage et de l'entretien d'une canalisation électrique souterraine et de ses accessoires, tels que reportés sur le tracé transmis par ENEDIS.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment la convention avec ENEDIS et l'acte authentique correspondant.

DIT QUE

les frais afférents à cette opération (frais notariés...) seront à la charge d'ENEDIS.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

36 / 36 - Classement dans le domaine public de diverses parcelles communales

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

36 / 36 - Classement dans le domaine public de diverses parcelles communalesréférence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncièreAutres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Dans le cadre des régularisations de délaissés, notamment de voirie, appartenant à la commune, classés de fait dans le domaine public communal, il convient de demander au service du cadastre de procéder à ces régularisations en enlevant les numéros cadastraux des parcelles communales citées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
IO	206	Le Peyroulié			34
	208	Le Peyroulié			24
	210	Le Peyroulié			7
	212	Chemin de Peyroulié Haut			35
	214	Le Peyroulié			1
	216	Le Peyroulié			36
	242	Chemin de Peyroulié Haut		2	27
	250	Chemin de Peyroulié Haut		2	85
KX	245	Chemin de Puech Petit		2	53
	267	Imp des Hauts de Puech Petit		1	53
	269	Chemin des Hauts de Puech Petit			98
	273	Rue du Puech Petit			5
	275	Chemin des Hauts de Puech Petit		1	06
	276	Rue du Puech Petit			32
KY	139	Puech Cambié			63

Il convient également de conclure une servitude de passage à titre temporaire et précaire sur partie de la parcelle communale cadastrée section KY n°184 afin de desservir la parcelle KY n°205, qui est actuellement enclavée.

L'emprise de cette servitude fera, ultérieurement, l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles citées ci-dessus ainsi que la conclusion d'une servitude de passage à titre temporaire et précaire aux conditions définies ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et, notamment, et à signer notamment tout acte y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les plans cadastraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

- le classement dans le domaine public communal des parcelles communales mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
IO	206	Le Peyroulié			34
	208	Le Peyroulié			24
	210	Le Peyroulié			7
	212	Chemin de Peyroulié Haut			35
	214	Le Peyroulié			1
	216	Le Peyroulié			36
	242	Chemin de Peyroulié Haut		2	27
	250	Chemin de Peyroulié Haut		2	85
KX	245	Chemin de Puech Petit		2	53
	267	Imp des Hauts de Puech Petit		1	53
	269	Chemin des Hauts de Puech Petit			98
	273	Rue du Puech Petit			5
	275	Chemin des Hauts de Puech Petit		1	06
	276	Rue du Puech Petit			32
KY	139	Puech Cambié			63

- la constitution d'une servitude de passage à titre temporaire et précaire sur partie de la parcelle communale cadastrée section KY n°184 afin de désenclavée la parcelle KY n°205.

DÉCIDE

de classer ultérieurement l'emprise de cette servitude dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer notamment tout acte y afférent.

PRÉCISE QUE

les frais relatifs aux travaux s'ils sont nécessaires, ainsi que tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la Ville.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822 article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

37 / 37 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Colette Escudié et monsieur Joël Massol

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

37 / 37 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Colette Escudié et monsieur Joël Massol

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, il convient de procéder à des acquisitions foncières, notamment concernant le petit chemin de Broucouniès.

Certains riverains sont, en effet, restés propriétaires au droit de leur parcelle d'une bande de terrain comprise dans l'emprise de la voirie. Des demandes de régularisation ont ainsi été adressées à la Ville.

Mme Colette Escudié et M Joël Massol sont propriétaires de la parcelle cadastrée section ET n°235 , dont une partie est concernée par cette régularisation. Ils ont donné leur accord sur les conditions d'acquisition proposées par la Ville.

Mme Colette Escudié et M Joël Massol céderont à la Ville une bande de terrain d'environ 60 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°235, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir cette bande de terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Vu l'accord de Mme Colette Escudié et M Joël Massol en date du 4 avril 2017,

APPROUVE

l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 60 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°235, située petit chemin de Broucouniès, appartenant à Mme Colette Escudié et M Joël Massol, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DECIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Albi,
les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

38 / 38 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Annie Jammes

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

38 / 38 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame Annie Jammes

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, il convient de procéder à des acquisitions foncières, notamment concernant le petit chemin de Broucouniès.

Certains riverains sont, en effet, restés propriétaires au droit de leur parcelle d'une bande de terrain comprise dans l'emprise de la voirie. Des demandes de régularisation ont ainsi été adressées à la Ville.

Mme Annie Jammes est propriétaire de la parcelle cadastrée section ET n°117, dont une partie est concernée par cette régularisation. Elle a donné son accord sur les conditions d'acquisition proposées par la Ville.

Mme Annie Jammes cédera à la Ville une bande de terrain d'environ 10 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°117, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir cette bande de terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Vu l'accord de Mme Annie Jammes en date du 24 mars 2017,

APPROUVE

l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 10 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°117, située petit chemin de Broucouniès, appartenant à Mme Annie Jammes, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DECIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Albi,
les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

39 / 39 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur Stéphane Laborie

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

39 / 39 - Petit chemin de Broucouniès- Emplacement réservé n°14 -Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur Stéphane Laborie

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, il convient de procéder à des acquisitions foncières, notamment concernant le petit chemin de Broucouniès.

Certains riverains sont en effet, restés propriétaires au droit de leur parcelle d'une bande de terrain comprise dans l'emprise de la voirie. Des demandes de régularisation ont ainsi été adressées à la Ville.

Madame et monsieur Stéphane Laborie sont propriétaires de la parcelle cadastrée section ET n°121 , dont une partie est concernée par cette régularisation. Ils ont donné leur accord sur les conditions d'acquisition proposées par la Ville.

Ils céderont à la Ville une bande de terrain d'environ 15 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°121, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir cette bande de terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Vu l'accord de Mme et M. Stéphane Laborie en date du 1er mars 2017,

APPROUVE

l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 15 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ET n°121, située petit chemin de Broucouniès, appartenant à Mme et M Stéphane Laborie, au prix de dix euros le mètre carré (10 € le m²).

DECIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Albi,
les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

40 / 40 - Cotisation 2019 au Comité National des Villes et Villages Fleuris

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

40 / 40 - Cotisation 2019 au Comité National des Villes et Villages Fleuris

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 6 février 2019

Service pilote : Parcs, jardins et espaces naturels

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires générales

Elu(s) référent(s) : Pierre-Marie Senes

Pierre-Marie SENES, rapporteur

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est chargé d'organiser et de promouvoir le label des Villes et Villages Fleuris . Ce label de la qualité du cadre de vie est porteur de valeurs : respect de l'environnement, de lien social et de qualité de l'accueil. La Ville d'Albi est classée 4 fleurs depuis 2002. Ce classement a été renouvelé en 2007, 2010 avec l'obtention du prix spécial « Fleur d'Or », 2013 avec l'obtention du prix spécial « Mise en valeur du patrimoine » et en 2016.

Depuis 2017, une participation financière est demandée aux collectivités.

L'adhésion permet de disposer des moyens nécessaires pour faire vivre le réseau des « Villes et Villages Fleuris » et développer une meilleure communication sur les démarches des communes.

- Accéder à la grille d'évaluation des jurys
- Profiter d'un accompagnement dans la démarche du label
- Accéder à l'accès personnalisé pour promouvoir la commune
- Accéder aux outils de communication et réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram..)
- Être dans la gouvernance du CNVVF

Le montant de la cotisation pour la Ville d'Albi s'élève à 800€ pour l'année 2019. La Ville accueillera le jury pour une nouvelle évaluation des actions réalisées depuis 2016 dans le cadre du renouvellement du niveau 4 fleurs du label.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'adhésion au conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2019,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'adhésion de la Ville d'Albi au Conseil National des Villes et Villages fleuris pour l'année 2019.

DIT QUE

la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

JEUNESSE

41 / 41 - Soutien de la Ville d'Albi au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour les jeunes Albigeois entre 17 et 25 ans.

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

JEUNESSE

41 / 41 - Soutien de la Ville d'Albi au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour les jeunes Albigeois entre 17 et 25 ans.

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 6 février 2019

Service pilote : Jeunesse

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Bruno Crusel

Bruno CRUSEL, rapporteur

La Ville d'Albi, dans le cadre de sa politique volontariste en direction de la jeunesse souhaite soutenir et aider financièrement les jeunes Albigeois au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

Pour les périodes de vacances scolaires et extra-scolaires, afin de répondre à des besoins ponctuels d'encadrement en renfort des équipes permanentes, la Ville d'Albi, recherche des profils de jeunes correspondant à la réglementation en vigueur pour contribuer à l'animation des temps d'accueils de mineurs (en maisons de quartier) et d'accueil de loisirs sans hébergement (en centres de loisirs).

Le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) permet d'exercer, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs) des missions d'animation auprès d'enfants et adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

Ces lieux représentent des espaces pédagogiques essentiels pour mettre en application les apprentissages théoriques, valider le parcours de formation et contribuer à l'obtention du brevet.

Les formations au BAFA se décomposent en trois sessions, une session de formation générale se déroulant dans l'organisme de formation, un stage pratique de quatorze jours en accueil de loisirs, et pour finir un stage d'approfondissement et ou de qualification.

Le coût de cette formation diplômante reste élevé et difficile d'accès.

C'est pourquoi, la Ville d'Albi dans le cadre du projet insertion-jeunesse, souhaite faciliter l'accès des jeunes à cette formation et aux emplois ponctuels qu'elle peut générer.

Pour une partie de la jeunesse, ces emplois ponctuels rémunérés dans les métiers de l'animation constituent souvent une ressource pour le financement de leurs études, et pour d'autres, une porte d'entrée vers la voie d'une professionnalisation.

Au titre de sa démarche d'accompagnement et de soutien à la jeunesse, la Ville d'Albi se propose de financer 50 % du prix de la formation au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur pour les jeunes âgés entre 17 et 25 ans résidant sur Albi et s'engageant à intervenir sur les structures d'accueil Collectif de Mineurs de la collectivité.

Afin d'évaluer les motivations et la disponibilité des éventuels bénéficiaires de l'aide financière de la Ville, les candidats à ce dispositif seront sélectionnés lors d'un entretien en présence de représentants des services de la Ville et de professionnels de l'animation.

L'attribution de cette aide financière aura pour contrepartie l'obligation pour le jeune bénéficiaire de réaliser son stage pratique au sein des services municipaux, dans les accueils de mineurs des maisons de quartier ou les ALSH (Structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Cet engagement sur une période d'au moins 14 jours validera la première partie de son parcours.

Pour les périodes de vacances et dans le cadre des jobs d'été, les titulaires du BAFA, bénéficiaires de cet accompagnement, seront considérés comme prioritaires pour assurer l'encadrement des enfants et des jeunes dans les accueils de loisirs sans hébergement et les accueils de mineurs.

Le nombre annuel d'accompagnements assurés par la Ville d'Albi dans ce cadre sera conditionné par le nombre de demandes exprimées, et dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget du service jeunesse/insertion permettant de financer la formation.

Les modalités contractuelles entre la Ville d'Albi et chaque jeune bénéficiaire de ce dispositif feront l'objet d'une convention d'engagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'engagement ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le projet de convention d'engagement ci-annexé pour le financement du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur.

AUTORISE

le maire à signer les conventions d'engagement.

DIT QUE

les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 11, fonction 422 article 6288.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 4 (Roland Foissac, Dominique Mas, Pascal Pragnère -pouvoir de Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen"- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

JEUNESSE

42 / 42 - Festival «Complot sur le Campus», des étudiants de L'institut National Universitaire Champollion - Attribution d'une subvention à l'association Les comploteurs festifs.

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

JEUNESSE

42 / 42 - Festival «Complot sur le Campus», des étudiants de L'institut National Universitaire Champollion - Attribution d'une subvention à l'association Les comploteurs festifs.

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 6 février 2019

Service pilote : Jeunesse

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Crusel

Bruno CRUSEL, rapporteur

La Ville d'Albi par le biais de sa politique jeunesse, soutient le Festival « Complot sur le Campus » en mettant à disposition les outils, les lieux, et les moyens nécessaires, pour la bonne réalisation de cet événement culturel en direction de tous les Albigeois

L'association « les comploteurs festifs » de l'Institut National Champollion, organise chaque année le festival « Complot sur le Campus » dont les principaux objectifs sont de valoriser les initiatives étudiantes tout en sensibilisant à l'écocitoyenneté, au développement durable et la solidarité.

Cette manifestation constitue une plate-forme dont l'ambition est de mettre en place une offre culturelle riche, variée, de qualité, gratuite et ouverte à tous.

Pour soutenir cette initiative culturelle en direction de la jeunesse Albigeoise, il est proposé d'attribuer une subvention de 3050 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 3050 € à l'association les comploteurs festifs.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65 fonction 422 article 6574.

Nombre de votants : 41

Pour : 38 (le Groupe Majoritaire, le groupe "Socialiste et Citoyen", la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Yann Fourtet et Muriel Roques-Etienne)

Contre : 3 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

43 / 43 - Cimetière des Planques - Reprise de concessions en terrain commun

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

43 / 43 - Cimetière des Planques - Reprise de concessions en terrain commun

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Service pilote : Elections

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Les concessions en terrain commun dont le délai de rotation est de plus de 5 ans d'existence donnent la faculté à la commune de reprendre ces concessions.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'émettre un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions en terrain commun situées au carré PETIT D du cimetière des Planques dont le délai de rotation est supérieur à 5 ans conformément au règlement des cimetières (titre II article 12-13) ;
- de valider ces procédures qui permettront ensuite de libérer les emplacements ;
- d'autoriser le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET

un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions en terrain commun situées au carré PETIT D du cimetière des Planques dont le délai de rotation est supérieur à 5 ans conformément au règlement des cimetières (titre II article 12-13).

VALIDE

ces procédures qui permettront ensuite de libérer les emplacements.

AUTORISE

le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

44 / 44 - Amicale des Anciens Marins de l'Albigeois - Aide financière

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

44 / 44 - Amicale des Anciens Marins de l'Albigeois - Aide financière

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 5 février 2019

Service pilote : Communication et relations publiques

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean Esquerre

Jean ESQUERRE, rapporteur

Chaque année, l'Amicale des Anciens Marins de l'Albigeois reçoit une délégation du Bâtiment hydrographique Lapérouse, lors des commémorations du 11 novembre.

L'année 2018 a été marquée par le 100ème anniversaire de l'Armistice de 1918. Pour cette occasion et afin d'honorer cette cérémonie, la délégation du Bâtiment Hydrographique Lapérouse est venue sur Albi en plus grand nombre et a séjourné plus longtemps dans notre ville.

Par conséquent les frais de l'Amicale des Anciens Marins de l'Albigeois ont augmenté.

La Ville d'Albi parrainant le Bâtiment hydrographique Lapérouse, et afin de compenser partiellement les frais occasionnés par cette situation, il est proposé de les aider en leur attribuant une aide financière à hauteur de 200€.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE

d'attribuer une aide financière à l'Amicale des anciens Marins de 200 €.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

45 / 45 - Décision du Maire

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 12 février 2019,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL donne pouvoir à Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Enrico SPATARO
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES
Magali CAMBON donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

45 / 45 - Décision du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services